



Le gouvernement québécois n'a pas hésité à mettre un terme au conflit scolaire sur l'île de Montréal afin d'empêcher la remise en question par la CECM de l'entente provinciale négociée en février dernier.

Claude Vallancourt explique pourquoi l'Etat s'est senti obligé de faire un exemple alors que se déroule une seconde ronde de négociation locale qui pourrait tourner au chaos si ce "mauvais" exemple était suivi.

Le Soleil, Roland Marcoux

L'école en négociation

L'Etat décidé à avoir le dernier mot



**claude
vallancourt**

Le 30 avril 1980, après 42 séances de négociations réparties sur plus d'un an, la Commission des écoles catholiques de Montréal et l'Alliance des professeurs de Montréal demandaient les services d'un conciliateur pour les aider à résoudre leur différend sur le contenu de la prochaine convention collective de travail. Un mois et demi plus tard, après deux avis de grève différés, les 6.500 enseignants de l'Alliance mettaient leur menace à exécution laissant au-delà de 100.000 élèves sur le banc. Mais le 1er juin, il y a une semaine à peine, le gouvernement du Québec posait un geste surprise en décrétant une tutelle provisoire de la CECM, le temps de permettre la signature du fameux texte de convention collective.

Tout bien réfléchi, la décision gouvernementale était inévitable compte tenu des luttes de pouvoir que se livrent depuis plusieurs années le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

On pourrait même affirmer, sans trop errer, qu'il s'agit là de la seconde mise en tutelle de l'importante commission scolaire en 1980. Déjà, le gouvernement du Québec avait clos le bec à l'ensemble des dirigeants scolaires lors des pourparlers qui ont marqué la conclusion de la ronde de négociations provinciales en février dernier.

Car les négociations du secteur de l'enseignement ont ceci de particulier: elles se déroulent en deux temps. D'abord sur le plan provincial où les différents syndicats d'enseignants représentés par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) négocient les conditions générales d'emploi avec un cartel patronal formé du ministère de l'Éducation, de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) et du redoutable Conseil du trésor. Puis, une fois entente à ce niveau, sur le plan local, où chacun des

syndicats est invité à conclure avec son employeur respectif (chaque commission scolaire) un accord sur des conditions particulières d'emploi découlant des principes généraux négociés provincielement. Il faut donc attendre la fin des négociations dites locales pour posséder un texte de convention collective.

Lors de la première mise en tutelle, le gouvernement n'avait pas eu à se prévaloir des dispositions de la loi de l'instruction publique, comme l'occasion lui fut donnée la semaine dernière. Il s'est plutôt servi de la loi 55 où est fixé le cadre organisationnel des parties pour le temps des négociations. Fort de son pouvoir de décision ultime conféré par le texte législatif, le gouvernement avait alors dû "tasser" son partenaire pour régler la grève de cinq semaines des enseignants de la CEQ et lui "imposer", entre quatre murs, le règlement provincial.

Le lieu du combat

Ce qui s'est passé à Montréal, entre les deux géants du monde de l'éducation, aurait bien pu survenir à Québec ou ailleurs, en Gaspésie ou au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Disons que le "sort" a voulu que l'action se déroule à Montréal. Lieu de combat privilégié d'autant plus que, dans l'ombre des géants, 100.000 élèves fréquentent, quand ça marche, les établissements scolaires.

L'enquêteur spécial désigné par le Conseil des ministres pour évaluer, juste avant la tutelle, la situation dans ce conflit a qualifié le régime de négociations locales "d'espèce de match-revanche" auquel la loi convie les parties au lendemain de chaque ronde provinciale.

On s'apercevra à la lecture du rapport de Me Lucien Bouchard que le "match-revanche" dont il fait mention s'est plutôt étendu aux parties patronales et que lui-même, comme coordonnateur des négociations pour le compte du gouvernement, ne pouvait tolérer qu'une commission scolaire subtilement mise en tutelle, en février, ne revienne mettre en question une entente qu'il avait mis plusieurs jours et plusieurs nuits à conclure l'hiver dernier.

Grosso modo la Commission des écoles catholiques de Montréal a voulu profiter de cette autre étape dans la conclusion d'une convention collective de travail pour remettre en question des principes agréés sur le plan provincial et sur lesquels elle n'était manifestement pas d'accord. Mal lui en prit.

L'Alliance des professeurs de Montréal, comme cela était son jeu, n'a voulu modifier aucunement le cadre général de règlement de février. Elle s'en est tenue à discuter sur des conditions particulières d'emploi découlant des principes généraux négociés sur le plan provincial.

Plus consciente des enjeux et surtout de sa capacité de pouvoir neutraliser le gouvernement sur des questions fondamentales d'administration et de gestion scolaires, la CECM aurait évité le piège qui lui était tendu. Au contraire, ignorant la célèbre fable de la grenouille et du boeuf, les commissaires de la CECM y sont tombés, pieds et poings liés.

Rapport de conciliation

Voyons comment.

Le 30 avril, les deux parties adressent une demande de conciliation. Elles acceptent même, à l'avance, que celle-ci se transforme, si nécessaire, en médiation, selon l'avis du conciliateur et la décision du ministre.

Sur la promesse de la production d'un rapport qui comporterait une recommandation de règlement, l'Alliance renonce le 4 mai à recourir le lendemain à la grève comme elle entendait le faire. Ce rapport de conciliation, le syndicat l'accepte aussitôt. La CECM le refuse.

Le gouvernement offre alors la médiation comme l'avaient acceptée à l'avance les deux belligérants. Le syndicat renonce une seconde fois à exercer son droit de grève, la médiation devant porter sur "les modalités d'application du rapport de conciliation et non sur les principes en rapport avec certaines conditions spécifiques".

C'est à ce moment que les enjeux se précisent: la CECM entend discuter du fond de quatre questions tandis que l'Alliance s'en tient au cadre tracé dans le communiqué ministériel, soit celui des modalités d'application.

Un troisième avis de grève est aussitôt expédié. Le 15 mai, les négociateurs patronaux font défaut de se présenter à la séance de médiation. Un peu plus tard dans la même journée, le président de la CECM se présente au bureau du médiateur en disant que les écoles seraient fermées le lendemain faute de retrait de l'avis de grève avant 20h, le soir même. La CECM annonce aussi qu'elle entendait aborder le fond de la question de la capacité d'enseigner des professeurs durant la médiation.

Quelques heures avant que ne se déclenche le conflit, le syndicat fait savoir qu'il est disposé à retirer, une troisième fois, son avis de grève si la partie patronale s'engage à reprendre la médiation. Le président de la commission scolaire rejette l'offre malgré les appels du ministre du Travail.

Le 16 mai, c'est la grève. La CECM adresse "manuellement" ses offres "finales et globales" aux membres du syndicat qui les rejettent très majoritairement quelques jours plus tard. Puis, la CECM refuse une proposition d'arbitrage. Elle refuse aussi le rapport de médiation devant "l'insuffisance de la médiation (dont elle s'était retirée du processus), l'ambiguïté du mandat du médiateur, les graves inexactitudes de ce rapport et le peu de modifications qu'il apporte aux éléments du rapport du conciliateur". Le gouvernement décide alors de nommer un enquêteur. Les pourparlers reprennent mais il est trop tard. C'est alors la mise en tutelle.

Le comportement des parties

"L'Alliance n'est pas étrangère au climat acrimonieux et tendu qui a nourri ce conflit", écrit Me Bouchard dans son rapport. "Dans l'ensemble, comment-t-il, on doit reconnaître qu'elle a montré une attitude plus souple et beaucoup plus soucieuse de ses responsabilités civiques que la CECM ne l'a fait."

S'il se refuse à blâmer la CECM pour son refus d'acceptation du rapport de conciliation, l'enquêteur gouvernemental croit qu'elle a "systématiquement écarté toutes les possibilités de règlement qui se sont présentées."

Il dit même, preuves à l'appui, que le président de la CECM avait convenu, avec le ministre du Travail de s'en tenir à des discussions sur les modalités d'application de certaines recommandations du conciliateur, mais que le vent a tourné lorsque venait le moment de mettre en pratique ces engagements.

"Le refus opposé par la CECM (de reprendre la médiation) est un acte d'irresponsabilité pure, écrit Me Bouchard... Nous avons cherché la vraie raison d'un comportement aussi inacceptable... C'est que la Commission croyait tenir en main la solution-miracle: une offre finale et globale que, d'après les estimations des directeurs d'école, les enseignants accepteraient plutôt que de subir une grève dont ils ne voulaient pas."

Plus loin dans son rapport, Me Bouchard blâme le président de la CECM d'avoir voté contre l'acceptation du rapport de médiation par souci de voter unanimement avec les commissaires. Il croit même que les commissaires se sont trop fiés aux évaluations des fonctionnaires.

On comprend donc que la CECM aura provoqué l'intervention gouvernementale. Tout d'abord parce qu'elle s'opposait fondamentalement aux desiderata du gouvernement en ce qui concerne la façon de fonctionner dans les écoles dans les prochaines années, et par la suite parce qu'elle a prêté flanc à une riposte sur la stricte façon de mener une négociation.

La Fédération des commissions scolaires estime que le gouvernement a politisé le conflit et qu'il n'a songé qu'à une solution à court terme. Elle n'a pas tort.

L'Etat — et c'est son droit le plus strict — a des

décisions politiques à prendre. Dans ce cas-ci, comme dans tout le dossier de négociation des employés des secteurs public et parapublic, le gouvernement a décidé qu'il aurait le dernier mot. C'est donc lui qui supportera toutes les conséquences de ses gestes.

La "mise en tutelle", contrairement à ce que l'on pense, n'aura pas d'effets immédiats sur les élections scolaires qui auront lieu demain. Les commissaires sont pour la plupart élus sans opposition et tout intervenant qui voudrait profiter de cette situation n'aurait pas le temps de réveiller l'apathie populaire sur les questions scolaires.

Il faudrait par contre que l'Etat définisse clairement ses positions pour éviter dans l'avenir de telles situations.

Qui, du gouvernement ou des commissions scolaires, doit voir au bon fonctionnement du système éducatif? C'est là tout le problème.

Il faudra bien, un jour ou l'autre, en finir avec cette question.

L'attitude gouvernementale dans ce dossier de négociations tend à prouver que l'Etat veut garder le gros bout du bâton. Son geste le plus concret, pour l'avenir, serait de le définir clairement. Aux yeux de tous. Sans cachette.

Une fois cela éclairci, les pourparlers iront plus rondement dans le monde de l'éducation.

Entre-temps, il est sûr que chacune des autres commissions scolaires encore en discussions avec leurs employés sauront tirer les leçons de la négociation de Montréal à moins qu'elles décident d'entreprendre une guerre ouverte contre l'Etat.

Les administrations scolaires sont contraintes de négocier les clauses locales dans les paramètres fixés par l'Etat. Faire autrement conduirait au chaos.

Et à Montréal, le climat des relations de travail connaîtra des hauts et des bas. On a déjà eu des décrets tenant lieu de convention collective. C'est maintenant au tour des administrateurs d'avoir leur décret. Il reste à souhaiter qu'administrateurs et professeurs puissent vivre sans avoir à affronter une pluie de griefs.



Luc Larivée, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal.



Lucien Bouchard, médiateur dans le conflit entre la CECM et l'Alliance des professeurs de Montréal.

Zimbabwe Reprendre un pouvoir conçu pour les Blancs

Yvon Charbonneau était au nombre des observateurs étrangers appelés à "surveiller" le vote populaire en février dernier au Zimbabwe, ancienne colonie britannique d'Afrique australe que les colons avaient baptisée Rhodésie. M. Charbonneau a raconté à André Dionne son expérience et fait l'évaluation politique de l'événement.



andré dionne

L'expérience politique que viennent de vivre les 7 millions d'Africains du Zimbabwe est unique: la guerre de guérilla longue de 7 années a fait place à la lutte électorale.

La victoire a été décisive et le pouvoir politique a été remis aux mains des représentants élus de la majorité, les Noirs.

Les "terroristes" d'hier, exilés au Mozambique et en Zambie, Robert Mugabe et Joshua N'Komo sont maintenant désignés Monsieur le premier ministre et Monsieur le ministre de l'Intérieur et de la Défense.

Colonie britannique, la Rhodésie reprend son nom africain, Zimbabwe qui signifie "maison de pierre" et accède à l'indépendance acquise officiellement le 18 avril dernier.

Cette élection a mis fin à un siècle de domination politique et sociale et enclenche un long processus de contrôle des richesses naturelles et des terres du Zimbabwe.

Le colon et explorateur minier britannique, Cecil Rhodes, y avait établi dès 1890 "sa" loi et "son" ordre.

Si le pouvoir politique a été repris par les Noirs qui constituent 96 pour 100 de la population, il n'en demeure pas moins que la récupération des leviers administratifs et économiques constitue une phase ardue pour achever la souveraineté, phase qui pourrait être aussi longue et difficile que la lutte armée qui précéda le vote de février dernier.

Yvon Charbonneau, ancien président de la Centrale de l'enseignement du Québec, était au nombre des observateurs étrangers qui ont pu assister au déroulement de ce vote; il regarde l'avenir du Zimbabwe non pas avec pessimisme mais avec beaucoup d'appréhension.

Certes, la victoire électorale est décisive mais la récupération des véritables pouvoirs administratifs et économiques appartient toujours à la minorité blanche, disait-il au cours d'une récente entrevue. M. Charbonneau faisait partie d'une délégation de quatre Québécois tous associés à la défense des droits et libertés ou à l'aide aux pays en voie de développement: Me Dominique Boisvert, avocat de Montréal, Mme Bonnie Campbell, africaniste et professeur de sciences politiques à l'université du Québec à Montréal et le père Roger Poirier, o.m.i. président de l'organisme Développement et Paix.

Leur séjour en terre africaine fut de cinq semaines pendant lesquelles se sont déroulés les votes.

Les quelque 225.000 Blancs ont voté le 14 février dernier et ont massivement accordé leur soutien à l'ancien premier ministre sécessionniste, Ian Smith, dirigeant du Front rhodésien.

Même si les Blancs ne représentent

que 4 pour 100 de la population, ils ont le droit d'occuper 20 sièges à l'Assemblée législative, soit 20 pour 100 du nombre total des représentants du peuple du Zimbabwe.

En raison de la dispersion de la population, les Noirs ont mis trois jours pour compléter le scrutin.

Les forces patriotiques, la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe) dirigée par M. Robert Mugabe, et la ZAPU (Union populaire africaine du Zimbabwe) dirigée par M. Joshua N'Komo, remportent 77 des 80 sièges "noirs" selon les accords de Lancaster House, à Londres, qui terminaient les négociations le 21 décembre 1979.

Le Conseil national africain uni (UANC) que dirige l'évêque noir Abel Muzorewa qui exerçait le pouvoir de la minorité blanche avant ce vote, ne recueillera que 3 sièges.

D'autres petits partis politiques dont le Front national du Zimbabwe (NFZ), l'Union démocratique nationale (NDU) et le Parti démocratique du Zimbabwe (ZDP) n'obtiendront aucune audience auprès de la population.

Tension

Le vote s'est déroulé dans des conditions tout à fait anormales et contraires aux ententes de Lancaster House, nous a déclaré Yvon Charbonneau.

"On ressentait une extrême tension partout: l'armée régulière se manifestait en tout lieu et les contrôles policiers permanents n'étaient que les signes apparents d'un vaste réseau d'intimidation de la population noire.

Les militaires de toutes les parties au vote devaient être cantonnées et les forces régulières déployées qu'en cas de réelle nécessité.

Muzorewa et les Blancs ont ignoré ces dispositions supposément pour contrer les manœuvres des "terroristes" et "aider" la population à s'exprimer "en toute liberté". Les Blancs qui ont l'habitude de porter leurs armes, les ont également conservés.

L'appareil politique de l'évêque Muzorewa était lui aussi imposant; on parle de dépenses d'élections de \$15 millions pour une campagne à "l'américaine": propagande écrite, meetings de masse où le leader de l'UANC descendait du ciel dans un concert d'hélicoptères...

Rien n'y fit; on savait le parti de l'évêque Muzorewa vendu aux intérêts des Blancs, inféodé au parti de Ian Smith.

"Down with the Bishop", pouvait-on entendre ici et là, rapporte Yvon Charbonneau.

"Même si l'équipe de Muzorewa donnait une impression réelle de force, il était clair, même avant le vote, que l'ensemble de la population africaine avait rejeté celui qui avait prêché l'entente interne

avec les Blancs au mépris des recommandations internationales et le vote est très significatif à cet égard."

Contrastes

Au cœur de Salisbury, la capitale, les Blancs vivent dans d'immenses résidences comme "j'imagine être celles de Californie, style demeures somptueuses, deux garages, trois courts de tennis... tente d'expliquer Yvon Charbonneau.

"Pourtant, en plein cœur de l'Afrique, tu ne vois pas plus de Noirs qu'à Toronto... C'est une ville de Blancs".

C'est là tout le contraste, l'expression même du racisme et de la réalité politique de ce pays.

Tout autour de la capitale se sont dressées d'immenses banlieues fort peuplées qui constituent de véritables réservoirs de main-d'œuvre; on n'y entre ou on n'en sort qu'après avoir franchi les postes de contrôle policiers.

Ailleurs dans le pays, il est facile de visualiser cette réalité sociale et politique, ce racisme: les Blancs occupent les vastes territoires propices à la grande production agricole. Cinquante pour 100 des terres productrices appartiennent aux colons blancs sur lesquelles peuvent vivre quelques familles d'autochtones.

Un autre million de Noirs vivent à l'intérieur de "villages protégés", "une sorte de ghetto qui permet le contrôle absolu sur la population noire par le biais de l'information, des soins de santé et de l'alimentation...", explique Yvon Charbonneau.

Ensuite, les différents gouvernements blancs antérieurs ont créé les "Tribal Trust Lands", sorte de réserves africaines ou zones tribales qui occupent près de la moitié du pays.

Elles sont occupées exclusivement par les populations africaines et sont situées sur les terres les moins fertiles du pays: flancs de montagne, marécages et terres incultes.

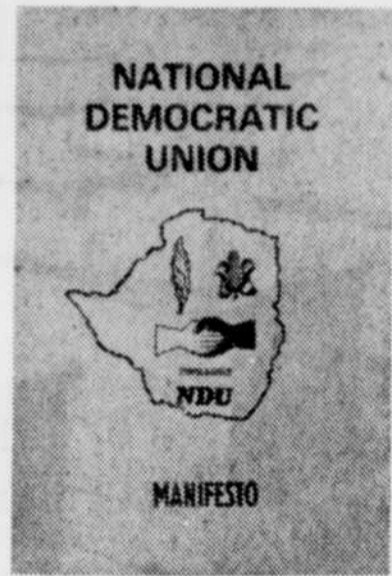
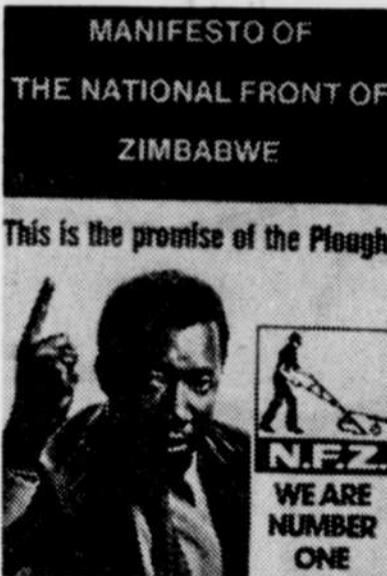
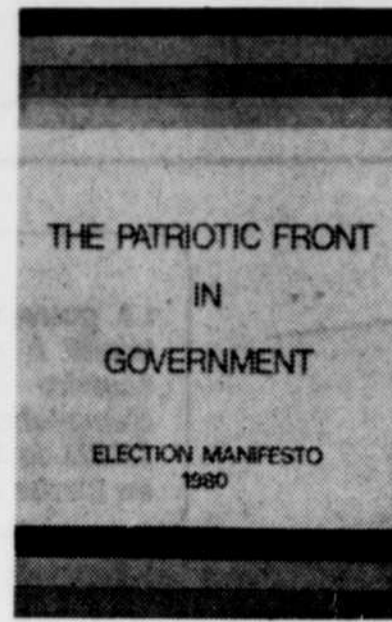
Les statistiques démontrent aussi cette immense disparité entre Noirs et Blancs de la colonie britannique de Rhodésie.

En 1976, le Blanc avait un revenu moyen annuel 11 fois supérieur à celui du Noir. Si le Blanc pouvait compter sur un revenu de \$2.800, celui du Noir n'atteignait même pas \$230 par année.

Au chapitre de l'éducation, c'est la même chose: en 1977, l'Etat dépensait \$256.22 par année pour l'éducation d'un Blanc contre...\$21.16 pour assurer celle d'un Noir.

L'héritage

Les membres du nouveau gouvernement héritent donc de ce lourd passé politique, social et économique, celui de la colonisation blanche.



Les principaux partis politiques avaient conçu et distribué ces petits manifestes électoraux.

La victoire a créé des attentes dans le peuple.

Crier victoire, c'est amorcer une série de mesures visant à réduire rapidement certaines inégalités, c'est diminuer le pouvoir réel des Blancs, c'est orienter une bureaucratie blanche à l'intérieur de cadres administratifs nouveaux.

Crier victoire, c'est aussi forcer les cadres blancs de l'industrie manufacturière à être plus équitables envers les travailleurs noirs et mettre cette industrie au service de la population, c'est aussi d'éviter que l'armée ne serve que les intérêts des tenants du pouvoir.

Il faut rapidement résoudre le sort d'un million de réfugiés internes, celui de 300.000 autres qui reviennent de leur exil dans les pays voisins.

Il faut faire renaître l'agriculture vivrière entièrement paralysée par la guerre et rendre à la majorité du peuple la grande agriculture dont les produits étaient destinés principalement à l'exportation au royaume de l'apartheid, l'Afrique du Sud.

Diriger ce nouvel Etat veut également reprendre en main toutes les structures de ce monde colonial que fut la Rhodésie, structures articulées autour des besoins de l'Afrique du Sud.

C'est planifier de toute urgence le développement économique autocentré!

Les rôdeurs

C'est donc dans ce climat d'urgence que les premières heures de l'Etat autochtone se sont déroulées. Certes le pouvoir politique était acquis mais la possession de tous les leviers économiques est toujours du monde du devenir.

Disposant de peu de moyens financiers, le nouveau gouvernement dut faire appel aux grandes puissances, à l'Est comme à l'Ouest.

Les capitaux américains ont été plus rapides à répondre. Les têtes de pont du monde capitaliste, les multinationales, étaient déjà sur place dont trois grandes sociétés contrôlées par des intérêts canadiens: Bata Shoe, Falconbridge, Massey-Ferguson sans oublier l'ambassadrice du capitalisme américain, Coca-Cola.

Plusieurs missions commerciales ont pointé le nez au lendemain du vote.

Robert Mugabe avait cessé de l'espace du décompte d'un vote d'être un terroriste.

Il est maintenant le chef élu "démocratiquement" d'un Etat riche: uranium, cuivre, or, argent, tungstène, amiante, fer, manganèse, platine, diamants... Il est fort d'une agriculture productrice, d'un élevage organisé.

Il est fort d'une population de 7 millions qui atteindra 13 millions en l'an 2.000, propre à une consommation qui augmentera sans aucun doute étant donné les besoins.

C'est un pays nouveau dans le sens que toute l'infrastructure moderne n'est conçue que pour une société minoritaire, donc une infrastructure nettement insuffisante surtout au chapitre de l'habitation.

Au-delà des idéaux politiques, l'ère nouvelle est donc fertile au développement d'une économie de type capitaliste. Les investisseurs y voient une terre propice à la rentabilisation rapide des mises de fonds.

D'une part, même si le pouvoir n'est plus celui des Blancs, l'appareil administratif de l'Etat et l'ensemble de la structure économique sont toujours contrôlés par eux.

D'autre part, le nouveau gouvernement a besoin d'argent pour subvenir à ses besoins à court, moyen et long terme. Dans ces conditions, il sera facile aux organismes prêteurs tels le Fonds monétaire international ou les banques privées "d'encercler" le pays et de poser des conditions précises.

C'est là la contradiction évidente de cette victoire: bâtir un pays pour la majorité sachant que les instruments dont dispose le nouveau pouvoir ont été conçus pour une minorité.

Vers l'échec?

Pour éviter de sombrer dans le pessimisme, note Yvon Charbonneau, il faut cependant mentionner que c'est la fin d'une guerre de libération donc une victoire durement arrachée, que le degré de politisation de la population noire est grand et que celle-ci connaît bien les nouveaux enjeux.

"Nous n'avions qu'à remarquer leur acharnement à vouloir voter: les longues marches, les heures d'attente et cette sérénité que les Noirs affichaient malgré l'écrasante présence des mitraillettes..."

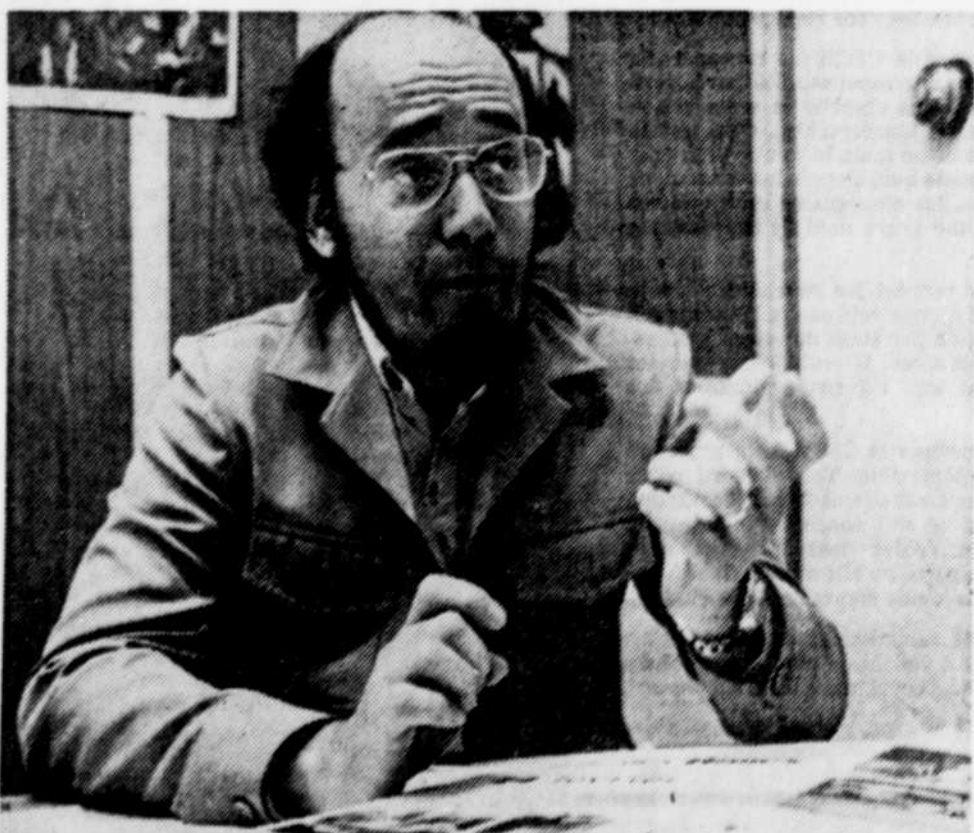
"On ne pourra pas les passer au hachoir", estime-t-il.

Les nouveaux dirigeants politiques sont lucides, froids, très conscients des contraintes politiques du nouveau Zimbabwe.

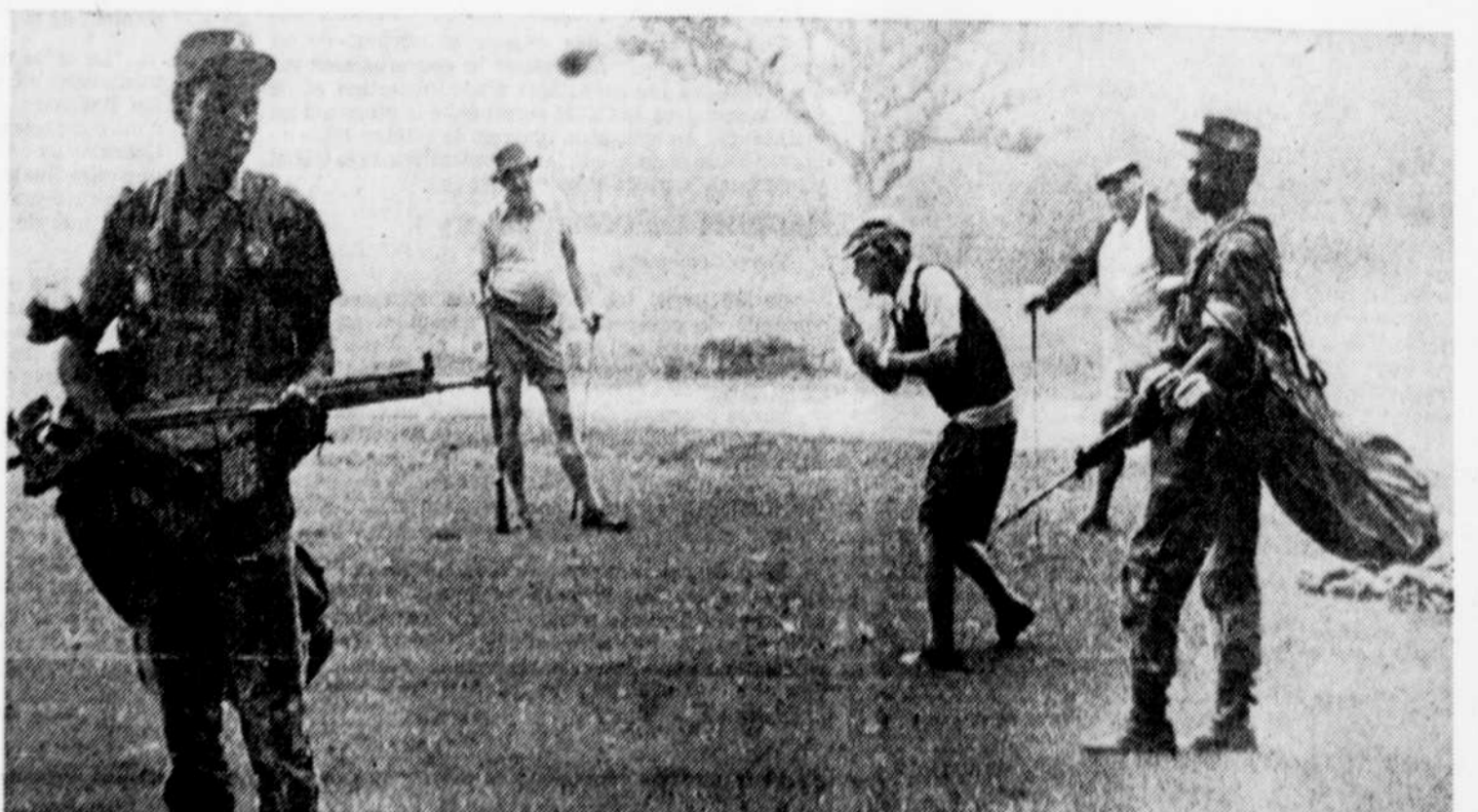
Même si les cadres du parti politique de Mugabe sont de formation marxiste, ils ne sont pas du tout "flyés" sur le plan idéologique et l'alignement sur l'une ou l'autre des grandes puissances est un sujet qu'on n'aborde pas.

La victoire des forces patriotiques au Zimbabwe est une victoire "arrachée" non pas un don en raison de notions politiques nouvelles et les nouveaux dirigeants savent qu'elle est aussi le symbole qui marque la fin des régimes racistes réprouvés de par le monde et en ce sens c'est une victoire qui doit être préservée.

Les enjeux sont grands, les pièges abondants!

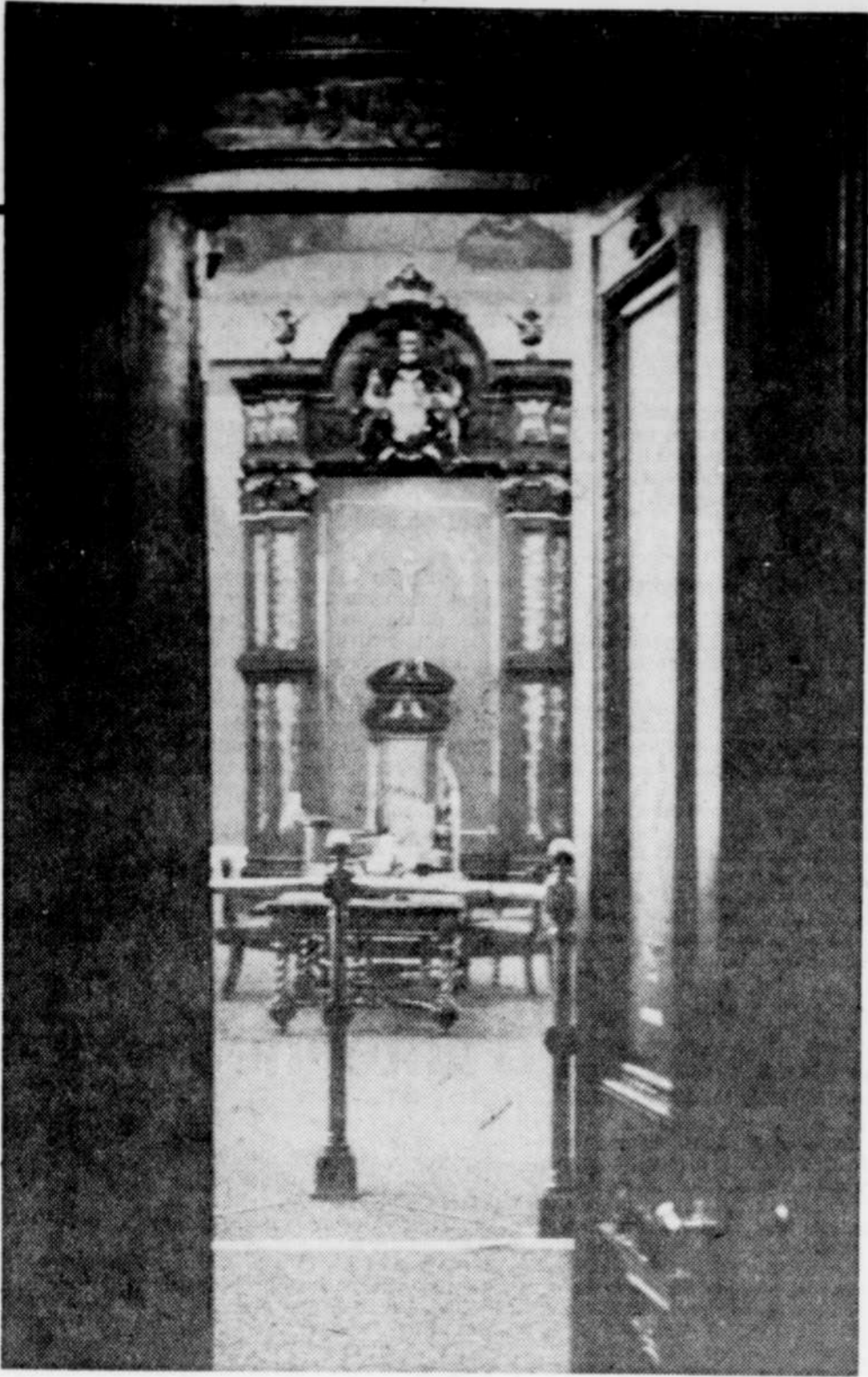


Le Soleil, J.-M. Villeneuve



AP

"La Rhodésie, toute une structure politique, économique et sociale conçue uniquement pour la minorité blanche".



Contre toute attente, la reprise des débats à l'Assemblée nationale n'a pas dégénéré en guerre de tranchées suite à l'affrontement référendaire. Gilles Lesage décrit la joute nulle que se livrent René Lévesque et Claude Ryan alors que Raymond Giroux constate que l'incertitude qui règne sur la colline parlementaire tient aussi au fait que personne n'a de programme de gouvernement.

L'après-référendum Tout le monde fait comme si de rien n'était



raymond giroux

Après les vils coups de la campagne référendaire, nombre d'observateurs comme de politiciens s'attendaient à ce que les travaux de l'Assemblée nationale repris cette semaine donnent lieu à des foires comme on en a peu vues dans l'auguste Salon bleu.

Tout s'y prêtait: la détermination des militants péquistes de poursuivre leur objectif de la souveraineté-association malgré l'échec du référendum, le désir mal caché des libéraux de prendre le pouvoir dans les plus brefs délais, et peut-être un effort des rescapés de l'Union nationale pour sauver leurs sièges menacés par leurs alliés temporaires du mois dernier.

Mais il s'est passé un phénomène bizarre: au lieu de se rappeler le combat à peine terminé et se lancer des flèches empoisonnées à son sujet, les députés ont tout effacé, exactement comme au lendemain d'une élection, et décidé de se consacrer à ce qui vient plutôt qu'au passé.

Cette transformation d'une guerre généralisée en combat au fleuret découle de la conjoncture de deux stratégies principales qui consistent, au fond, à faire comme si de rien n'était.

Pour le Parti québécois, le "grand moment historique" qu'aurait été une victoire du OUI, le 20 mai dernier, a perdu son sens avec la défaite.

Ses attaques, dès lors, ne visent plus qu'à créer un climat propice pour la tenue des prochaines élections générales, à l'automne prochain ou au printemps suivant. M. René Lévesque se présente, lors de ses interventions aux périodes de questions, comme le meilleur défenseur des intérêts du Québec même dans le cadre du système fédéral.

Le maintien de l'objectif de la souveraineté-association, soutient-il, assure tous les Québécois que son gouvernement ne cédera en rien sur les revendications traditionnelles du Québec, alors que ses adversaires libéraux doivent trop à Ottawa pour avoir un rapport de force aussi favorable.

Le parti de M. Ryan, par contre, tente de se restituer indépendamment, dans une position à la fois québécoise et fédéraliste. Cette manœuvre délicate a pour effet de ralentir ses attaques contre le gouvernement péquiste du moins sur le plan constitutionnel.

Les questions du chef du PLQ peuvent presque être décrites comme des questions d'information plus que comme des pièges politiques, tandis que le porte-parole officiel du parti dans ces matières, le député Claude Forget, se limite à interroger le ministre de la Justice sur les présumés terroristes qui ont fait sauter les panneaux

de Pro-Canada en plus d'intervenir dans un débat spécial.

Il faut dire que du point de vue de l'Opposition, le résultat du référendum a confirmé l'opinion que les échanges verbaux ou verbeux de l'Assemblée nationale n'ont aucun effet sur le vote: après avoir "perdu" le débat sur la question, ils sont allés sur le terrain pour y remporter une éclatante victoire.

Aussi, l'attitude relativement discrète du PLQ qui se considère inéluctablement comme le prochain parti gouvernemental reflète son désir de ne pas laisser les communicateurs péquistes se donner en spectacle à la télévision.

Le train-train...

Si des titres ronflants donnent l'impression que seuls quelques hommes politiques ont l'occasion de s'exprimer à l'Assemblée nationale, les trois dernières semaines de la présente session peuvent prouver le contraire, si on fait exception du débat constitutionnel de jeudi dernier, dans le cadre de la discussion sur le budget de M. Jacques Parizeau.

Les membres de l'Assemblée sont vite revenus en effet à leurs tâches quotidiennes d'administrateurs des fonds publics et d'interrogateurs des politiques gouvernementales. Le premier, le député de Portneuf, M. Michel Pagé, a ramené tout le monde sur le plancher des vaches, mardi, en attaquant le gouvernement et le ministre de l'Éducation pour leur mise en tutelle temporaire de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Cette session de gestion n'a d'ailleurs qu'un maigre budget d'une dizaine de lois devant elle, et les députés passent le plus clair de leur temps à étudier les crédits de chaque ministère, un travail souvent aride qui demande beaucoup de préparation.

Les "bons" politiciens y ont l'occasion de faire valoir leurs talents sans attendre leur tour derrière les témoins de divers partis qui monopolisent le petit écran lors des périodes de question. Des ministres, également, s'y retrouvent sur la sellette, comme celui de l'Éducation cette semaine, qui a dû expliquer son retard à déposer une politique relative à l'enseignement privé qu'il retarde de saison en saison depuis trois ans.

Les libéraux peuvent trouver, s'ils s'en donnent la peine, quelques bons moments pour attaquer le thème du bon gouvernement, sur lequel compte en bonne partie le Parti québécois pour conserver le pouvoir. Si les Michel Pagé et Julien Giasson — comme Bertrand Goulet dans l'Union nationale — suivent fidèlement leurs dossiers, le départ d'André Raynaud et l'absence de programme précis hypothéquent lourdement le rendement des députés d'Opposition.

Ces derniers ont jusqu'à présent exploité faiblement les quelques carences de gouvernement. On n'a pas encore parlé, depuis la reprise des travaux à l'Assemblée nationale, de "trou" de \$500 millions au ministère de l'Éducation, et personne n'a exploité le tout nouveau rapport du vérificateur général qui contient un certain nombre de perles.

Quant aux députés péquistes d'arrière-banc, ils attendent toujours un second souffle pour reprendre du collier et se montrent pour le moins discrets. Le whip Guy Chevrette n'a jamais eu autant de facilité à assurer la discipline dans les rangs, et les assauts de poignées de mains aux orateurs, comme lors du débat sur la question, sont rangés parmi les souvenirs et les potiches.

Tous trouvent laborieux d'écouter, par exemple, le ministre du Revenu expliquer la nouvelle loi sur les droits successoraux, un sujet ardu s'il en est, ou encore celui des Affaires municipales décrire comment il utilise son budget de quelques centaines de millions de dollars, sans pouvoir poser de questions sinon bien discrètes et pas trop osées.

Ce qui vient...

Les deux prochaines semaines risquent fort de se modeler sur le même plan: une ou deux questions sur des sujets fondamentaux, comme les lendemains de la conférence constitutionnelle de lundi, à Ottawa, quelques interventions sur des sujets locaux, et la ronde des commissions parlementaires qui, siégeant à trois à la fois, empêchent même l'Assemblée nationale de siéger de plein titre, à l'occasion.

Les révélations pouvant intéresser le grand public y seront de nouveau fort rares, mais les experts et spécialistes trouveront des mines d'informations dans les propos des ministres et des hauts fonctionnaires qui les accompagnent lors de ces travaux.

Le "drôle d'air" qui règne sur la colline parlementaire, cette incertitude provient du fait qu'un gouvernement qui a accompli tout son programme hésite à abandonner le pouvoir, un sort que lui attribuent pourtant sans regretter les politologues.

Au fond, les péquistes reconnaissent la défaite de leur option souverainiste, mais se refusent à céder la place à un parti plus à droite qu'eux. Ils craignent avec une sainte horreur un éventuel gouvernement dirigé par M. Claude Ryan et se disent qu'ils n'ont pas le droit de "faire cela" à la population.

Mais personne n'a de programme de gouvernement...

Parizeau a pris la relève



gilles lesage à québec

MM. Lévesque et Ryan se livrent à une guerre d'usure qui ne prendra fin qu'avec les élections générales. Entre-temps, chacun est sur la corde raide: le premier ministre est coincé entre la chèvre et le chou, entre la souveraineté rejetée et le fédéralisme à identifier; le chef libéral s'inquiète de la précipitation de M. Trudeau, qui a l'initiative et entend bien l'utiliser au maximum.

On en a eu la démonstration au cours du débat extraordinaire sur la constitution qui, jeudi, a retenu l'attention de l'Assemblée nationale.

Le chef de l'Opposition conteste avec vigueur l'attentisme du gouvernement québécois et met en doute sa crédibilité dans les discussions qui s'engagent pour renouveler le fédéralisme canadien. M. Ryan pose une longue série de questions fort pertinentes à M. Lévesque, et portant respectivement sur le pays, le régime fédéral, le statut et le rôle du Québec que le gouvernement actuel souhaite. Le premier ministre s'est d'ailleurs empressé de contester à son tour cet ordre de questions, se plaçant résolument et fermement dans une perspective québécoise d'abord et avant tout. En caricaturant à peine, l'on pourrait dire que, pour l'un, c'est le Canada d'abord, tandis que, pour l'autre, c'était et ça demeure le Québec d'abord. Les changements que tous deux souhaitent ardemment, ils les envisagent avec cet arrière-plan fort accentué.

Pas de consensus

Dans ces conditions, l'on n'est pas à la veille de voir à Québec ce qui s'est passé à Ottawa cette semaine, M. Trudeau invitant MM. Clark et Broadbent à le rencontrer séparément pour les informer de ses projets et recueillir leurs vues. MM. Lévesque et Ryan ne s'entendent même pas sur le sens à donner au référendum du 20 mai, le premier y lisant simplement "une autre dernière chance" au fédéralisme, le second y décelant un désaveu du gouvernement et un coup de barre décisif.

Peut-être y aura-t-il, ainsi que le demande avec insistance M. Le Moignan, chef intérimaire de l'Union nationale, une commission parlementaire d'ici le 20 mai; mais aucun consensus solide ne saurait s'en dégager, tant les positions semblent irréconciliables entre les deux hérauts

québécois. Plus encore, l'on a l'impression très nette que MM. Lévesque et Ryan se détestent cordialement et n'ont nulle envie de faire une "union sacrée". Et tous deux sont fermement convaincus que le temps joue pour eux: le premier ministre pense que M. Trudeau ne saurait faire droit aux revendications traditionnelles du Québec; M. Ryan estime que le PQ sera rejeté à la première occasion par les Québécois.

Dans cette drôle de guerre, M. Ryan durcit son allégeance fédérale en mettant en sourdine ses propres propositions de changements en profondeur, tandis que M. Lévesque met son option entre parenthèses et tente de s'imposer comme le meilleur négociateur, respectueux des intérêts supérieurs du Québec. La situation a quelque chose d'absurde: celui qui croit au fédéralisme est réduit pour l'heure à un rôle d'observateur qui l'agace, tandis que celui qui n'y croit pas tente de faire comme si.

Le troisième homme...

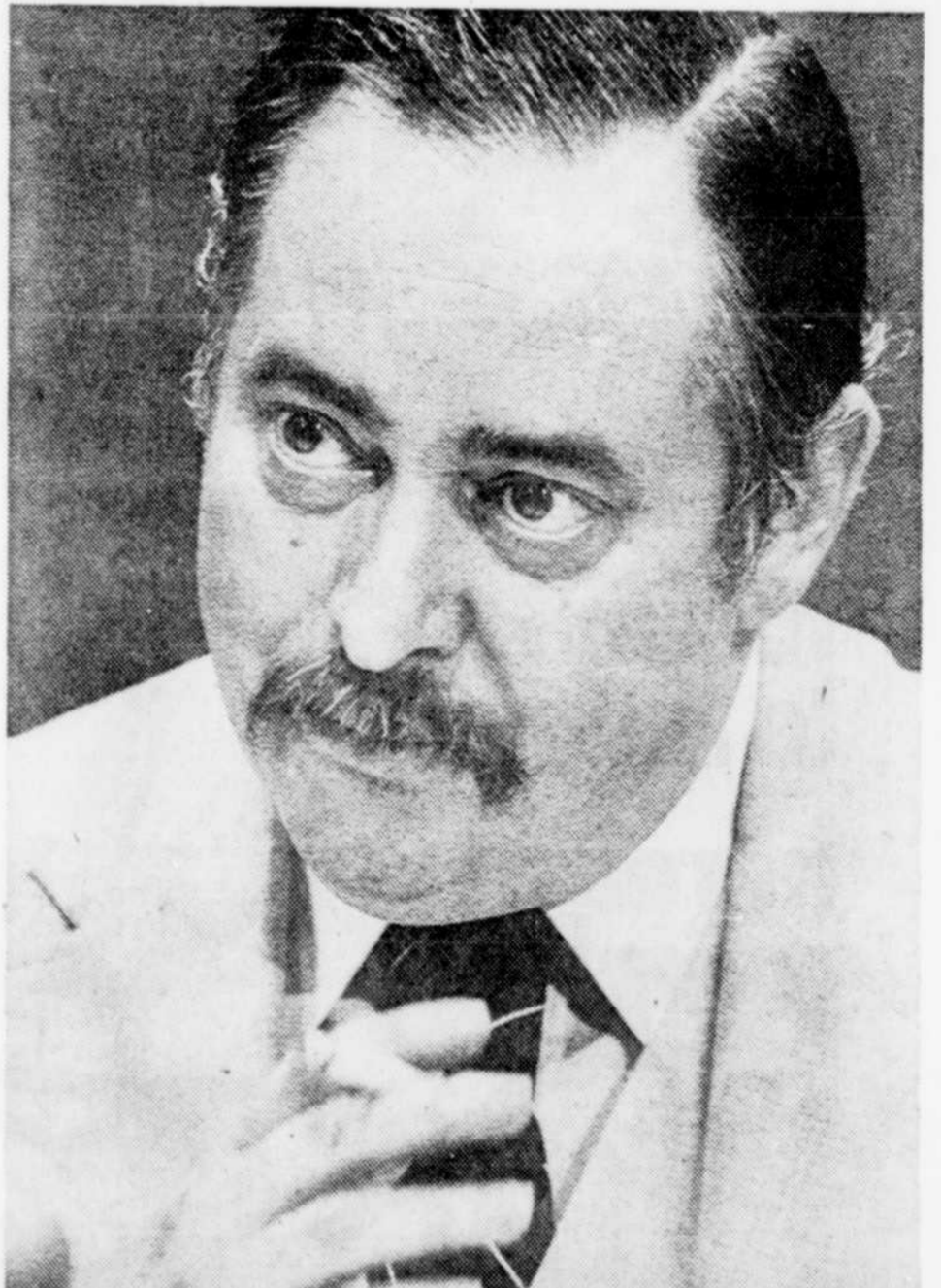
Dans cet étrange chassé-croisé, fait d'escarmouches, de pièges et de coups fourrés, les deux chefs se guettent comme chien et chat, l'un essayant de faire trébucher l'autre, qui étend des pelures de banane derrière lui. Pour les deux, c'est partie remise, après les négociations avortées, selon le chef péquiste, aux prochaines élections, opine M. Ryan.

Le débat de jeudi s'insérant de façon opportune dans celui du budget, le ministre des Finances a eu le dernier mot. Exerçant son droit de réplique, M. Parizeau s'est imposé une fois de plus comme le numéro 2 du gouvernement, avec une aisance remarquable.

Devant des députés péquistes amochés, le ministre s'est "recyclé" avec brio, posant des questions fondamentales sur le partage des pouvoirs et de la richesse au Canada. Il a démontré que l'Alberta, autant que le Québec, met en cause l'hégémonie fédérale. Bon et loyal soldat, M. Parizeau n'en a pas moins redit calmement sa foi indépendantiste, ce qui en fait une sorte de caution morale et de gardien de l'orthodoxie.

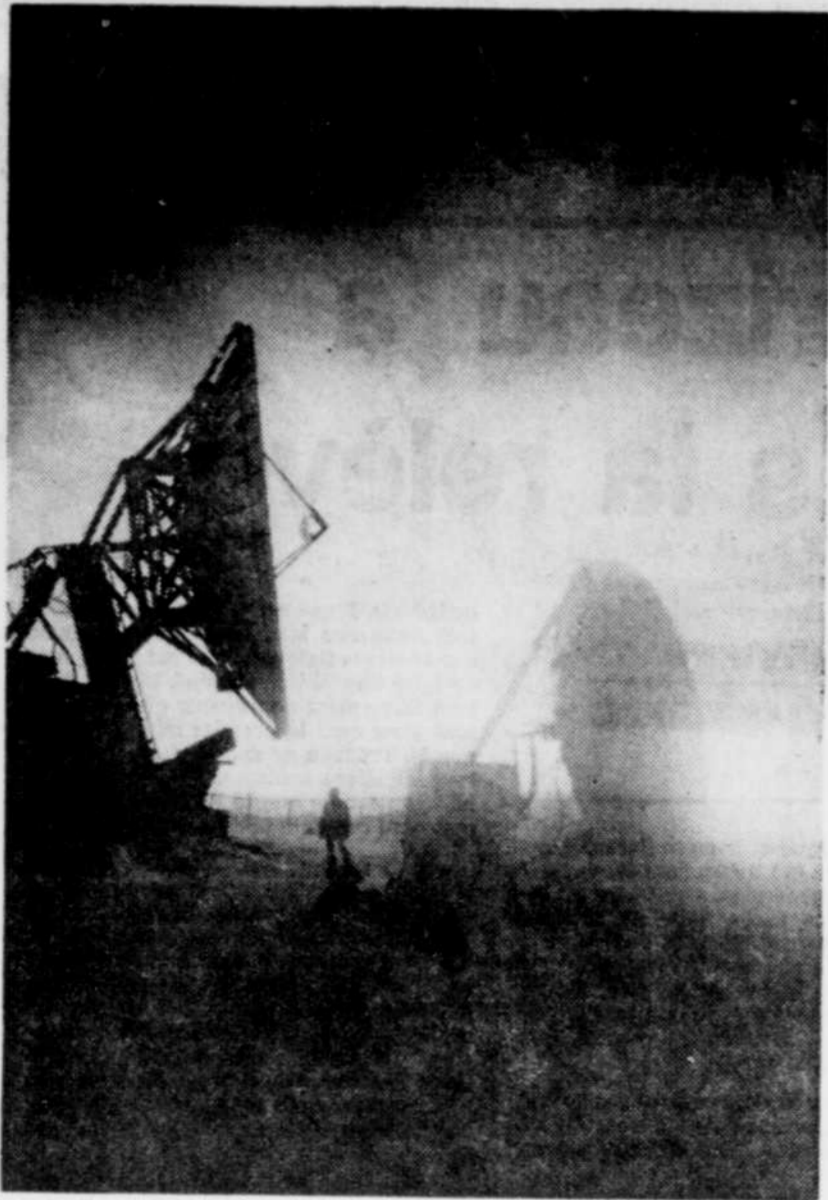
Le phénomène vaut d'être noté, au moment où M. Lévesque, fatigué de tant de batailles et d'une guerre perdue, a peine à renouveler son discours et sa stratégie. Il en est de même pour le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, étrangement absent de ce débat. En bout de piste, disponible, sûr de lui, M. Parizeau a pris la relève. Le troisième homme, entre MM. Lévesque et Ryan, c'est lui déjà, en pleine maîtrise de ses moyens.

Une demi-douzaine de députés sont intervenus au cours de ce premier affrontement post-référendaire, mais un seul a su tirer son épingle du jeu: Jacques Parizeau.



science

L'antenne ne se limite pas aux "oreilles de lapin"



par Claude TESSIER

Le monde des antennes et de la propagation des ondes ne cesse de bouillonner devant l'importance que prennent les télécommunications. On assiste à des efforts de recherches qui donnent lieu chaque année à d'importantes réunions.

Ainsi, à l'université Laval, cette semaine, a eu lieu pour la première fois au Canada un congrès international de deux sociétés savantes, la Radio scientifique nord-américaine et la société Antennes et propagation. A lui seul le résumé des conférences présentées par des spécialistes des ondes hertziennes couvrirait 800 pages. La Chine y est même allée de douze communications.

Pour la transmission et la réception des ondes, l'homme plante aujourd'hui des antennes partout. On trouve des antennes dans nos transistors de poche, sur le toit de nos maisons, dans notre voiture, au sommet des montagnes ou dans les régions désertiques pour relier des régions éloignées, à bord des satellites et des sondes spatiales en route vers d'autres planètes.

Les antennes, on les trouve miniaturisées, par exemple, sur les tanks et sur les missiles téléguidés. Les militaires sont voraces d'antennes. Ce sont eux qui subventionnent une grande partie des recherches sur les antennes.

Il y a aussi les antennes géantes comme celles que les radioastronomes ont fait construire au Nouveau-

Mexique et disposer en un Y gigantesque. Chaque branche mesure 21 km. Grâce à ces antennes, ils se sont mis à l'écoute des autres galaxies et même des extraterrestres.

Les ondes dans les plasmas et la radioastronomie sont également d'autres champs de recherches.

Au Québec

Les champs de recherche

A l'efficacité, à la performance des antennes d'émission et de réception sont liés toutes sortes de phénomènes que les physiciens étudient et tentent de maîtriser. C'est le cas du bruit et des brouillages, du phénomène ondulatoire dans les milieux non-ionisés, de la radioélectrique ionosphérique. Ici, les Canadiens figurent en bonne place parmi les chercheurs du monde, si bien que les Américains les ont invités à participer à des expériences sur la transmission des signaux de satellites qui seront menées en 1982 à bord de la navette spatiale.

Au plan des réalisations, on peut mentionner, par exemple, le cas de la Spar Aerospace, de Ste-Anne-de-Bellevue, qui a une vaste expérience dans le domaine des antennes. Cette société réalise le satellite ANIK-C et son système d'antennes qui permettra la radiodiffusion directe par satellite. Ce satellite permettra la transmission des signaux directement aux récepteurs dans les foyers.

Il faut se rappeler que près du quart de la population du Canada vit dans des régions rurales où la télévision par câble est pratiquement impossible à installer et où

souvent la qualité de la réception laisse à désirer. Des expériences sont présentement en cours dans le nord de l'Ontario et en Colombie-Britannique avec ANIK-B au sujet de la radiodiffusion directe par satellite.

L'espionnage d'idées

A l'université Laval, il y a un petit groupe de chercheurs sur les antennes et la propagation des ondes. Ils ont fait des travaux pour la Défense sur des antennes capables d'annuler les interférences. Ils s'intéressent aussi aux questions d'image spatiale et aux communications téléphoniques entre véhicules.

Même la radiométrie médicale a fait l'objet de communications sur les ondes en milieu biomédical. La propagation des ondes est aussi utilisée pour la prospection minière et pour la cartographie des planètes.

Un réseau d'antennes

La Société Spar Aerospace Ltée. de Sainte-Anne-de-Bellevue, a vendu pour \$800,000 un groupe de 35 antennes de ses stations-satellites terriennes aux membres de la Société d'Édition et de Transcodage TE (La SETTE). La SETTE émet ses signaux de télévision (TVFQ-99) à partir de Brossard, près de Montréal. Chacune des stations terrestres achetées à Spar permettra à plusieurs compagnies de câblodistribution de capter TVFQ qui diffuse des programmes réalisés en France. A partir de

septembre, la SETTE diffusera directement par le satellite ANIK-B et non plus par son système de transmission actuel à micro-ondes. Spar est un fabricant mondial de stations-satellites et d'équipement connexe. Elle en a 128 en opération. L'équipement qu'elle fabrique va des petites stations-disques terriennes de 3 mètres pour la transmission directe des signaux de TV à des stations terriennes de 32 mètres utilisées pour les communications internationales.

Après le nucléaire, un débat sur la génétique?

Suite au débat nucléaire qui a été fait en Suède et qui reste à faire au Québec, va-t-on assister aussi à un débat public sur les manipulations génétiques? En France, des journalistes scientifiques, des biologistes, des généticiens et des sociologues des sciences le réclament. Leurs vues sont résumées dans un ouvrage collectif intitulé LES MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES*. Le document publié aux Editions du Seuil est signé Agata Mendel, un nom fictif faisant référence à la soeur imaginaire de Gregor Mendel, le moine tchèque qui a percé les mystères de la génétique, il y a un peu plus d'un siècle.

Voilà ce que sont les manipulations génétiques!

Les implications de telles découvertes sont considérables pour la biologie fondamentale, la thérapeutique, la zootechnie, l'agronomie, etc. Les avantages ont le contrepoint des dangers d'accidents, comme de dange-

reuses espèces microbiennes inconnues et de "fausses promesses" sur des applications socialement "utiles" des manipulations pour lutter contre la faim (exemple: association céréales-bactéries). Pour les auteurs du livre, "avec les manipulations génétiques, la biologie perd son innocence".

C'est un débat à vider et le livre pose de bonnes questions dans un style vulgarisé.

* Mendel, Agata: les Manipulations génétiques, un ouvrage collectif français de 330 pages, aux Editions du Seuil.

Le cerveau

Egalement aux Editions du Seuil, LES DRAGONS DE L'EDEN, 280 pages, de Carl Sagan. Il s'agit ici de spéculations sur l'évolution de l'intelligence humaine et autre. Carl Sagan est un professeur d'astronomie et de science de l'espace à l'université Cornell. Il a convaincu la NASA de placer à bord des sondes spatiales qui quittent notre système planétaire des images et autres objets, y compris des disques, qui témoigneraient à d'autres (extraterrestres) de notre existence.

Notre cerveau, avec ses dix milliards de neurones, c'est un ordinateur capable de traiter dix mille milliards de bits. Chez les informaticiens, un bit est la réponse à la simple question oui ou non.

Pourquoi avons-nous deux formes de pensées, l'une analytique et rationnelle, et l'autre synthétique et intuitive, et deux hémisphères cérébraux différemment spécialisés? Sagan en discute à partir de "spéculations" sur l'évolution du cerveau dans l'histoire... avec esquisse sur le futur. Sagan rejoint l'astronome Frank Drake, de Cornell, qui se dit presque absolument certain que des ondes radio envoyées par d'autres civilisations intelligentes parviennent à la Terre.

Grand livre des sciences

Un autre ouvrage à signaler, à placer près de votre téléviseur. Il s'agit du GRAND LIVRE DES SCIENCES, 384 pages, publié aux Editions Deux Coqs d'or. Il s'agit d'une petite encyclopédie de courts articles classés par ordre alphabétique sur des mots difficiles. Ils sont une réponse simple à une question compliquée qui peut être abordée dans des émissions scientifiques ou lors d'une lecture. Exemple: le ferromagnétisme, la radioactivité, l'électricité, etc. Ils expliquent avec illustrations. Un ouvrage qui aide à la vulgarisation du savoir.

"Forêt et conservation"

Le magazine de la forêt, de l'environnement et des sciences naturelles "FORET CONSERVATION", après 40 ans d'existence, refait peu neuve! L'embauche du journaliste Jean-Pierre Drapeau qui a réuni une équipe de collaborateurs familiers de la communication et de la vulgarisation scientifique se traduit par des numéros (ceux de mai et de juin) d'une belle qualité. Publié par une filiale de l'Association forestière québécoise Inc., Revue Forêt Conservation Inc., le magazine vise l'éducation populaire en vue de la conservation de l'arbre, du milieu forestier et de l'environnement. Il est une autre preuve de printemps qui anime, en vigueur, d'autres magazines comme Québec Science et Actualité qui ont rafflé cette année la plupart des grands prix canadiens. Dans le dernier numéro, on y trouve des articles sur les Floralies, le choix d'un arbre pour les jardins, les feux de forêt, les forestiers qui ont du mérite, l'industrie de la tourbe, le recyclage du papier, des rubriques sur les livres et un tas de photos, quelques-unes signées Antoine Désjols.



toujours le même prix

40¢

toujours le même horaire tv complet

plus

achetez votre exemplaire maintenant

Location de terrains de villégiature résidentielle sur les terres publiques au Québec

Lac Carillon: 8 terrains
Lac Baie des Rochers: 5 terrains

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité aux terres publiques, le ministère de l'Énergie et des Ressources offre à la population du Québec, la possibilité de louer des terrains à des fins de villégiature résidentielle. Ces terrains boisés et sans service public ont une superficie moyenne de 0,35 hectare (3 500 m²).

Lac Carillon:
Ce lac est situé dans la municipalité de Saint-Ubalde, comté de Portneuf.

Lac Baie des Rochers:
Ce lac est situé dans la municipalité de Saint-Siméon, comté de Charlevoix.

MODE D'ATTRIBUTION

- La location des terrains se fera par ordre d'arrivée des personnes intéressées (premier arrivé, premier servi) jusqu'à ce que tous les emplacements aient été loués. Les demandes d'obtention d'un terrain seront reçues à compter du 23 juin 1980 des 9h.
- Un chèque certifié ou un mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de: 480 \$ (Lac Carillon); 421 \$ ou 460 \$ selon le terrain choisi (Lac Baie des Rochers) devra être versé lors de votre demande.
- Toutes personnes intéressées à obtenir plus de renseignements peuvent s'adresser immédiatement à un des bureaux du ministère de l'Énergie et des Ressources situé à:

L'Isletville	247-3972
Saint-Georges est.	228-9750
La Malbaie	665-3721
Ville-Vanier	643-9678
Duchesnay	875-2703
Sainte-Foy	643-3365

PRINCIPALES CONDITIONS DE LOCATION:

- Bail d'une durée de vingt (20) ans, renouvelable.
- Obligation durant les deux premières années:
 - améliorer le terrain pour un montant minimum de 500 \$.
 - construire un chalet d'une valeur minimale de 6 000 \$.
- Le locataire devra déboursier les frais de réception et d'enregistrement du bail (25 \$).
- La préférence sera accordée aux personnes résidant au Québec.
- Le locataire sera soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux et ce, dans tous les domaines.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources



Cette locataire de Toronto, Mme Judy Packoski examine l'un des deux arbres en face de son appartement, qui ont complètement perdu leurs feuilles.

Encore 10 jours pour les chenilles

par Claude TESSIER

Dans une dizaine de jours, les chenilles, en particulier la livrée des forêts, vont commencer à se tisser des cocons pour devenir des papillons, en juillet. C'est ce que prévoient les entomologues qui estiment qu'il n'y a rien d'anormal dans l'épidémie actuelle. C'était prévu!

En certains endroits du Québec, notamment dans la région de Montréal, le nombre de chenilles a causé beaucoup d'émoi chez les citadins, mais ce fut la même chose l'an dernier. Les chenilles ont fait des manchettes retentissantes qui ont énervé les gens plus qu'elles ne les ont renseignés.

A tel point que le ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec et le Centre de recherche forestière des Laurentides à Sainte-Foy ont émis des communiqués pour dire qu'on ne peut parler d'épidémie même si la localité de St-Louis de Terrebonne semble être particulièrement affectée. Les arbres peuvent supporter une défoliation d'environ 60 pour 100. On verra apparaître une nouvelle foliation vers la fin de juillet et le début d'août.

Les deux insectes qui font le plus de méfaits sont la livrée des forêts et

la spongieuse qui s'attaquent surtout aux feuillus. L'émoi chez les citadins est plus grand parce que les chenilles n'épargnent pas non plus les arbustes.

Pendant ce temps, la forêt québécoise reste toujours l'objet d'attaques par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et par le chancre sclérodermier. Ce champignon s'attaque surtout aux pins.

Comment les combattre

Dans le cas des chenilles, les

spécialistes recommandent de les détruire sur les troncs et dans les fourches des arbres par l'application d'insecticides chimiques comme le malathion ou simplement les arroser avec un boyau. Il est déjà un peu tard pour utiliser l'insecticide biologique, le bacillus thuringiensis, présenté sous les noms de Thuricide, Dipel ou Novabac. En mars et en avril, on aurait pu couper les bouts des branches porteuses d'oeufs et de les brûler. Mais l'éclosion des oeufs a eu lieu maintenant.

Dans certains coins, les entomologues ont noté que 100 pour 100 des larves de la spongieuse s'étaient développées alors qu'à d'autres, les larves étaient presque toutes mortes. On cherche à savoir l'effet qu'aurait pu avoir le peu de neige, cet hiver, dans le sud du Québec.

Les chenilles ne sont porteuses d'aucun poison. Tout au plus sont-elles embarrassantes ou repoussantes pour certaines personnes. Les amants des insectes les trouvent fort belles.



La livrée des forêts embarrassantes ou repoussantes pour certaines personnes.

Clinique d'optométrie de Charlesbourg

Carrefour Charlesbourg
8500, boul. Henri-Bourassa Suite 238

SERVICES PROFESSIONNELS COMPLETS **623-5409**

- Examen de la vue
- Choix de montures
- Verres de contact

RIGIDES/SOUPLES/PERMANENTS

LÉONARD NOËL, B.A., O.D.
MARIE-FRANCE RIOUX, O.D.

Ouvert 5 jours et 4 soirs:
Lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Il a dit oui à la moustache et non à la barbe!

Pour l'homme qui se regarde chaque matin dans le miroir avec une attention plus que particulière, voici le cadeau idéal: un blaireau avec savon et porte-savon et un nécessaire à moustache.

Le blaireau est fait de soies naturelles avec socle en bubinga, un bois africain.

Blaireau, savon et porte-savon, en coffret. \$30.

Brosse à moustache, ciseaux et peigne, coffret-cadeau. \$12.50.

16, DE LA FABRIQUE 692-3822
PLACE QUÉBEC 529-0231
PLACE STE-FOY 653-4035
PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

PLACE FLEUR DE LYS 529-0303

BIRKS JOAILLIERS

VENTE SURPRISE

15% à 30%

de rabais sur une foule d'articles

LUNDI SEULEMENT

— "Parole! La Vente Surprise Eaton, faut pas manquer ça. Voilà une vente qui parle d'elle-même. **Lundi seulement** dans tous les magasins Eaton les aubaines seront surprenantes. Il y en aura pour tous. Arrivez tôt! Ça se parle, il y aura du monde."

— "Tu parles! Tu parles?"

EATON

Travaux publics Public Works
Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux Publics - Canada, chambre 266, 2ième étage, Gare Maritime Champlain, Anseau-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres: 80Q-05SP - Remplacement du tapis au 1er plancher, 155 DORCHES-TER, Québec - Immeuble du Gouvernement du Canada.

On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association de la Construction de Québec, (Qué) ainsi qu'au Bureau de Poste, 300 St-Paul (Qué).

Date limite: 25 juin 1980
Dépôt: \$25.00
Renseignements: 694-3142

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Ville de Val-Bélair

Corporation municipale de Val-Bélair
1105, avenue de l'Église nord
Comité de Chauveau
Province de Québec

n/d: 1907-0801

APPEL D'OFFRES

TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE VOIRIE SUR LA RUE ESPLANADE

CONTRAT 1907-80-08

La Corporation municipale de la Ville de Val-Bélair, Comté de Chauveau, demande par sa résolution 80-3047, des soumissions pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une longueur approximative de 1,500 pieds pour la rue Esplanade.

Les plans et le cahier des devis peuvent être consultés au bureau de COUTURE, LECLERC & ASSOCIÉS INC. Groupe Conseil 1380 boulevard St-Cyrille ouest, Québec P.Q. G1S 1W6. Ils peuvent être obtenus moyennant un dépôt de \$25 qui sera remboursé aux soumissionnaires seulement à condition que leurs propositions n'aient pas été retenues pour octroi du contrat et à condition aussi que les documents du projet soient remis en bon état à l'ingénieur dans les vingt (20) jours de la date de réception des offres.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 15:00 heures le 26 juin 1980 au bureau de la municipalité. Elles seront ouvertes et lues publiquement au même endroit et à la même date à 15:00 heures et le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport à l'ingénieur. Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté ou d'une garantie de soumission (Bid Bond) de 10% du montant de la soumission émis au nom de la Ville et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges.

La Ville de Val-Bélair ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

GAETAN TRELLIEND, ingénieur
Gérant-greffier suppléant

Québec, le 6 juin 1980

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Service général des moyens d'enseignement

APPEL D'OFFRES

Projet ADU-AV-106 - Ecologie

- 6 films de 30 minutes pour les élèves du secondaire
- 6 films de 15 minutes pour les élèves du primaire

La plus grande partie des éléments visuels sera tirée des films du secondaire.

- la même production en langue anglaise: 6 films de 30 minutes pour les élèves du secondaire 6 films de 15 minutes pour les élèves du primaire

Pour être admis à soumissionner, il faut:

- avoir son siège social (principale place d'affaires) au Québec;
- être en possession d'un exemplaire du projet. On peut obtenir cet exemplaire en versant \$25 par chèque établi à l'ordre du ministre des Finances du Québec, et non remboursable;
- déposer une garantie: soit un cautionnement de soumission de 30,000\$, soit un chèque certifié de 15,000\$.

Les soumissionnaires doivent avoir une vaste expérience de la production et de la réalisation de films à caractère scientifique. La réunion d'information se tiendra le mardi 10 juin 1980 à 10 heures à l'adresse suivante:

Ministère de l'Éducation
Service général des moyens d'enseignement
Services administratifs
800, rue Fulum, 4e étage
Montréal, (Québec)
H2K 4L1

Les soumissions doivent parvenir à la même adresse avant le vendredi 27 juin 1980 à 12 heures.

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

LE SOUS-MINISTRE
JACQUES GIRARD

VENTE PAR SOUMISSION

Propriété 1214, avenue Maguire, Sillery, terrain boisé, rénovée en 1978, 11 pièces dont 7 chambres, plus 3 salles de toilette, chauffage électrique, ventilation, filtre électronique, garage, tapis mur à mur dans toutes les pièces.

Soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 17 juin, à 15h, accompagnées d'un chèque visé de 10% du prix soumis, remboursable si la soumission n'est pas acceptée. Possibilité de financement si désiré.

La Caisse ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

La propriété sera ouverte aux intéressés les samedi et dimanche 7 et 8 juin, de 14h à 16h.

La Caisse Populaire de Ste-Claire d'Assise
83, avenue Boisclair
Québec, Qué. G1L 4V1

Expansion Économique Régionale Regional Economic Expansion

NOVA SCOTIA
Development

AVIS DE PRESOUSSION

CECI EST UN PROJET D'EXPANSION REGIONALE (CANADA) FINANCÉ PAR DES CONTRIBUTIONS DU MINISTRE FEDERAL DE L'EXPANSION ECONOMIQUE REGIONALE ET DU MINISTRE PROVINCIAL DE L'EXPANSION DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

DIRECTION DE PROJET
CALE SECHE FLOTTANTE ET INFRASTRUCTURE POUR HALIFAX, N.-E.
CONTRAT POUR LE MINISTRE DE L'EXPANSION
PROJET D.R.E.E. NO. 108301(B)

Nous invitons les experts-conseils à présenter des soumissions écrites relativement à la direction d'un projet de construction d'une cale sèche et de son infrastructure. La direction de projet couvrira tous les domaines suivants: contrôle des coûts, estimation, conception, préparation de la soumission, évaluation de l'offre, préparation du contrat, négociation et adjudication du contrat, inspection et acceptation finale.

Les soumissions devront démontrer l'expérience et la compétence du principal expert-conseil dans ce domaine et inscrire les noms des sous-entrepreneurs et du personnel qui formeront l'équipe de direction.

Les soumissions devront être adressées à: Direction de projet, Cale Sèche, Ministère de l'Expansion, Nouvelle-Ecosse, 5151, rue George, Halifax, Nouvelle-Ecosse, Canada, B3J 2R7. Les soumissions reçues après 13h le 2 juillet 1980 ne seront pas retenues.

Compte tenu des soumissions, plusieurs experts seront choisis. Ils recevront les informations pertinentes de même que les attributions. Ils seront invités à soumettre des informations plus détaillées.

Ministère de l'Expansion de la Nouvelle-Ecosse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICTS DE QUEBEC ET RIMOUSKI

COUR SUPERIEURE
(en matière de faillite)

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 610, Calixa-Lavallée, Québec, P.Q. G1S 3G6, le ou avant le 20e jour de juin 1980, à 3:30 heures de l'après-midi, pour l'achat des actifs suivants:

No Cour: 200-11-000407-802
No Sur: 200432

Dans l'affaire de la faillite de: **BERNARDIN BOURGET** (220-333-470). Livreur, demeurant à 432, 1re Avenue, Charny, P.Q., G6W 6B4.

Item n° 1: Une maison jumelée avec revenus, située à 432, 1re Avenue est, Charny, P.Q. (Sujet à hypothèques). \$ 65,000

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: BERNARDIN BOURGET.

No Cour: 100-11-000048-80
No Sur: 13361

Dans l'affaire de la faillite de: **GAETAN AUDY** (212-660-435). Surveillant, demeurant à 259, Maurice, Rimouski, P.Q., G5L 6T1.

Item n° 2: Une maison unifamiliale servant de résidence, située à 259, Maurice, Rimouski, P.Q. (sujet à hypothèques). \$ 45,000

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: GAETAN AUDY. De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION
L'item n° 1 sera visible à 432, 1re Avenue, Charny, P.Q.
L'item n° 2 sera visible à 259, Maurice, Rimouski, P.Q.

Sur demande, en communiquant au préalable, avec le syndic soussigné, pour rendez-vous.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné ledits items et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. Les acquéreurs devront prendre possession desdits items à leurs frais, dans les cinq (5) jours, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toutes taxes résultant de la vente devront être assumées par les acquéreurs.

Les titres peuvent être examinés, sur demande, au bureau du syndic soussigné.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, le vendredi 20e jour de juin 1980, à 3:30 heures de l'après-midi, au bureau du syndic soussigné.

CONDITION DE PAIEMENT, COMPTANT, sur acceptation de la soumission.

Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Date de Québec, ce 5 juin 1980.

RAYMOND ROY, SYNDIC
610, Calixa-Lavallée,
Québec, G1S 3G6.
TELEPHONE: 687-1271.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE
(en matière de faillite)

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné, à son bureau, au 621, boulevard Charest est, Québec, P.Q., le ou avant le 20 juin 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi, pour l'achat de l'actif suivant:

LOT 1 Terrain situé à St-Nicolas mesurant 80,000 pieds carrés (sujet à hypothèque) \$60,000

Toute soumission devra être cachetée et sur le recto de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: ANDRE ROYER.

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION
L'actif pourra être visité en prenant rendez-vous au préalable avec Hélène Poliquin, du bureau du syndic (525-4641).

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné ledit lot et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. Les acquéreurs devront prendre possession de l'actif à leur frais, avec entente au préalable avec le syndic, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toutes taxes résultant de la vente devront être assumées par les acquéreurs.

Les gens qui voudraient des renseignements additionnels sur l'item décrit ci-dessus sont priés de communiquer avec Hélène Poliquin, du bureau du syndic.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, le vendredi 20 juin 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné.

CONDITIONS DE PAIEMENT, COMPTANT, sur signature de l'acte de vente.

Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

JOHN P. BUZZETTI, C.A., SYNDIC

Québec, ce 2e jour de juin 1980.
BUREAU DE:

LeBlond, Buzzetti et Associés
SYNDICS LICENCIÉS LICENSÉS TRUSTÉS
87 BOUL. CHAREST EST QUÉBEC, QUÉ. G1K 3J6 (418) 525-4641

commission scolaire chutes-montmorency

2233, avenue royale, courville, québec 5, p.q. / 667-2466

APPEL D'OFFRES 1980-81-03

Les organismes ci-après énumérés: COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE ORLEANS, COMMISSION SCOLAIRE CHUTES-MONTMORENCY, COMMISSION SCOLAIRE BEAUPORT, VILLE DE BEAUPORT, MUNICIPALITE DE STE-PETRONILLE, I.O., MUNICIPALITE DE STE-FAMILLE, I.O., FABRIQUE DE ST-GREGOIRE, FABRIQUE DE VILLENEUVE, FABRIQUE DE BOISCHATEL, FABRIQUE DE ST-IGNACE DE LOYOLA, FABRIQUE DE BEAUPORT, FABRIQUE DE COURVILLE,

recevront jusqu'à 15:00 heures (heure locale) le 20 juin 1980, au Centre Administratif de la Commission scolaire Chutes-Montmorency, des offres sous enveloppes scellées pour:

la fourniture de 900,000 gallons (environ) d'huile à chauffage numéro 2.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "BORDE-REAU DE SOUMISSION" préparé à cette fin et dans l'enveloppe fournie à cet effet.

Les soumissionnaires pourront se procurer tous les documents à compter de neuf (9:00) heures, le neuf (9) juin 1980, auprès du Directeur des Services de l'Équipement, M. Gérard Mathieu, au Centre Administratif, 2233, Avenue Royale, Beauport, G1C-1P3, Tél: 667-2466.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres, qui aura lieu à 15:00 (heure locale), le 20 juin 1980, à 2233, avenue Royale, Beauport.

Les organismes concernés ne s'engagent à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes. Ils se réservent le droit également d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

La Compagnie est responsable jusqu'à la parfaite exécution du contrat.

GERARD MATHIEU,
Directeur des Services de l'Équipement.

Gingras, Robitaille, Marcoux, Ltée

425, boulevard Charest est, suite 300, Québec, P.Q., G1K 3H9

— SYNDICS AUTORISÉS —

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE
(en matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: **JEAN-GUY DONALDSON ET SYLVIE DONALDSON**, domiciliés au 9579, av. Royale, Ste-Anne-de-Beaupré, P.Q., faisant affaires sous la raison sociale de "FONDACTIONS LORETTE-VILLE ENR."

No 200-11-000392-806
015341 - 015342

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné, le 19e jour de juin 1980, à 2:30 heures de l'après-midi, à leur bureau, 425, boulevard Charest est, suite 300, Québec, P.Q., pour l'achat des items suivants:

Description	Valeur approximative
LOT I Résidence privée sise au 9579, av. Royale, Ste-Anne-de-Beaupré, P.Q. (sujet à hypothèque)	\$40,000
LOT II Immeuble à revenus sis au 705, Ste-Madeleine, Québec, P.Q. (sujet à hypothèque)	35,000
LOT III Camion Dodge 5 tonnes 1974	5,000
LOT IV Pick-up Chevy Van Dodge 1977 (sujet à lien)	4,300
LOT V Formes servant pour fondations de maisons	11,000

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: "SOUMISSION JEAN-GUY DONALDSON ET SYLVIE DONALDSON".

De plus, ces soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre des syndics, et représentant 15% de la soumission. Aucune soumission non cachetée ne sera acceptée.

Tous les dépôts seront remis aux soumissionnaires si la soumission est rejetée; par contre, tout soumissionnaire, qui retirera sa soumission avant qu'il ait reçu l'avis de rejet ou d'acceptation, verra son dépôt confisqué à titre de dommages-intérêts, ou si le soumissionnaire, dont la soumission a été acceptée, ne concrétise pas la vente, verra également son dépôt confisqué.

INSPECTION
Les lots I et II pourront être visités à leur adresse respective le 19e jour de juin 1980, de 10:00 heures de l'avant-midi à 5:00 heures de l'après-midi. Les lots III et IV pourront être vus au 7552, boul. Ste-Anne, Château-Richer, P.Q., le 19e jour de juin 1980, de 10:00 heures à 5:00 heures. Également le lot IV pourra être vu au 9579, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré, P.Q., le même jour, à la même heure.

Les gens qui voudraient des renseignements supplémentaires sur les actifs décrits sont priés de communiquer avec monsieur Christian De La Boissonnière, à 522-3554.

Les soumissionnaires pourront faire l'étude des titres au bureau des syndics.

Tous les soumissionnaires sont invités à être présents lors de l'ouverture des soumissions qui aura lieu le 19e jour de juin 1980, à 2:30 heures de l'après-midi, au bureau des syndics, 425, boulevard Charest est, suite 300, Québec, P.Q.

Condition de vente: comptant sur acceptation de la soumission par les inspecteurs à la faillite ou lors de la signature du contrat de vente.

Les syndics soussignés ne s'engagent à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Date de Québec, ce 4e jour de juin 1980.

GINGRAS, ROBITAILLE, MARCOUX LTÉE
syndics de l'actif de
Jean-Guy Donaldson et
Sylvie Donaldson
Par: Gérard Robitaille, adm.a., syndic
425, boulevard Charest est
Suite 300, Québec, P.Q.
TEL: 522-3554

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICTS DE QUEBEC ET BEAUCE

COUR SUPERIEURE
(en matière de faillite)

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 610, Calixa-Lavallée, Québec, P.Q. G1S 3G6, le ou avant le 20e jour de juin 1980, à 2:30 heures de l'après-midi, pour l'achat des actifs suivants:

No Cour: 200-11-000341-803
No Sur: 200368

Dans l'affaire de la faillite de: **MANON ABUD** (248-510-505) Agent de bureau, demeurant à 143, Melançon, Neufchâtel, P.Q., G1W 3X3.

Item n° 1: Une automobile Pontiac Trans-Am, 1977, 43,000 milles, transmission HURST, 4 vitesses, manuelle. \$ 3,000

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: MANON ABUD.

No Cour: 350-11-000036-80
No Sur: 200423

Dans l'affaire de la faillite de: **REGINALD BLAQUIERE** (224-635-912). Tireur de joints, demeurant à 41, rue Camille, St-Prospère, Beauce-Sud, P.Q., G6M 1Y0.

Item n° 2: Une automobile Renault 5, 1976, 46,000 milles. \$ 1,200

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: REGINALD BLAQUIERE.

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION
Les items seront visités, à 610, Calixa-Lavallée, Québec, P.Q., le mercredi 11 juin 1980, de 2:30 heures à 4:30 heures P.M.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné ledits items et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. Les acquéreurs devront prendre possession desdits items à leurs frais, dans les cinq (5) jours, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toutes taxes résultant de la vente devront être assumées par les acquéreurs.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, le vendredi 20e jour de juin 1980, à 2:30 heures de l'après-midi, au bureau du syndic soussigné.

CONDITION DE PAIEMENT, COMPTANT, sur acceptation de la soumission.

Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Date de Québec, ce 5 juin 1980.

RAYMOND ROY, SYNDIC
610, Calixa-Lavallée,
Québec, G1S 3G6.
TELEPHONE: 687-1271.

Lacroix, Lapointe et Associés Ltée

liquidateurs & syndics autorisés en matière de faillite

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE
(en matière de faillite)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: **VOILA QUEBEC INC.**, corporation légalement constituée, 3765, boul. Hamel, Québec et ayant fait affaires au 79, rue d'Auteuil, Québec, P.Q.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné au 3360, de la Péraie, suite 101, Ste-Foy, P.Q., le ou avant le 17e jour de juin 1980, à 3:00 heures de l'après-midi pour l'achat de l'actif suivant:

LOT I - Ameublement et équipement de bureau \$3,500

Toute soumission devra être cachetée et sur le recto de l'enveloppe, la mention devra être inscrite: "SOUMISSIONS RE: VOILA QUEBEC INC."

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION
L'actif ci-haut décrit pourra être visité le mardi 10 juin 1980 entre 10:00 et 16:00 heures, au 2900, Chemin des Quatre-Bourgeois, suite 101, Ste-Foy, P.Q.

Les gens qui voudraient des renseignements supplémentaires sur l'actif décrit sont priés de communiquer avec Monsieur Glenn O'Farrell à (418) 658-3323.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné cet actif et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie et les acquéreurs devront prendre possession de cet actif à leurs frais, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toutes taxes résultant de la vente de l'actif devront être assumées par les acquéreurs.

Tous les soumissionnaires sont invités à être présents lors de l'ouverture de soumissions qui aura lieu le mardi 17e jour de juin 1980 à 3:00 heures de l'après-midi, au 3360, de la Péraie, suite 101, Ste-Foy, P.Q.

CONDITION DE VENTE: Comptant sur acceptation de la soumission par les inspecteurs à la faillite et/ou lors de la signature du contrat de vente.

Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Date de Ste-Foy, ce 4e jour de juin 1980.

LACROIX, LAPOINTE ET ASSOCIÉS LTÉE
syndics de l'actif de VOILA QUEBEC INC.
Par: Pierre Poliquin, c.g.a., syndic

BUREAU DE:
LACROIX, LAPOINTE, POLIQUIN & CIE
3360, de la Péraie, suite 101, Ste-Foy, P.Q., G1X 2L7
121, rue Racine est, suite 101, Chicoutimi, Québec, G7H 5E8

OFFRE DE VENTE

Éléments d'actif de: **LES EDITIONS J. M. DORÉ INC.**

Rodrigue Mercier, en sa qualité d'agent pour la Compagnie Montréal Trust en vertu d'un acte de fiducie consenti par Les Editions J.M. Doré Inc. et une banque à charte canadienne, invite toutes les parties intéressées à l'achat des actifs suivants:

LOT #1 Stocks de produits comme présentoirs assortis, et plans assortis pour différents projets à l'intérieur comme à l'extérieur "faites-le vous-même". Approx. 90,000 plans

LOT #2 Machinerie consistant de scie à découper Rockwell-Delta, scie à refendre Beaver A.B. avec moteur Hercules, corroyeur General, drilleuse, tour à bois, touilleuse, 2 saabeuses étaux, tables de bois, escabeau d'aluminium, extenseur de feu, pelle à charbon, poêle à bois de marque l'Islet, extincteur Porter-Cable, scie Skill 5/8" scie sauteuse Black & Decker, drilleuse Black & Decker spéciale 1/4", saabeuse De Luxe Belt Black & Decker Sander, moteurs assortis, étagères de métal, étagère en bois, plieuse Poitras, tabouret, lot comprenant scies, boîte à ongles, marteau, ciseaux de bois, tourne-vis, forets, clous, coffre d'outils, serre-étaux, pince, varlope, hache, etc. comptoirs de bois.

LOT #3 Equipement de bureau comprenant étagère de métal, de bois avec grandeurs variées, comptoirs de bois, murales, plantes, poubelles de plastique, chaises de secrétaire, bureaux de secrétaire en forme de L, perforateur de trous, humidificateur Electrohome, table de travail, chaises de bois, plafonniers, machine Gestetner modèle 300 et accessoires, air conditionné Airtemp Imperial, escabeau, agrafeuses Arrow A-16, machine à additionner Olivetti, machine à additionner Victor Champion, pots de fleurs miroir, palétoles, horloge électrique, filières de métal format légal, lettre 2, 3 tiroirs avec ou sans clefs, 4 dactylographes IBM, draperies et toiles, cendrier, lampe de bureau (Neon), photocopieur 3M modèle 107 et papier, réchaud électrique, Radio Panasonic FM-AM, balance Precisa, ventilateur électrique pivotant 3 vitesses, couteaux à rognier National, Audion Elektro Super Seal Boy 210, Daigle adhésive wax coater, couteau à rognier, Weldotron Modèle 7121 Série DNS1971, 5 boîtes de Shrink Film Vynar, aussi WELDOTRON power assembly hole punch complet, (3 access) processor (activator, stabilizer), tables à dessins, Vamco Mark XII 72" x 49" et accessoires, Computwriter II CompuGraphic Modèle 6402 Série HN 74464 chaise pivotante en chêne, MAGEL RINAK avec pédale bibliothèque, balance pèse-lettre Pitney Bowes Modèle 3718 Série 5953, caméra NIKON Nikkormat El Somm-4-2840229, Macro Focusing Auto, Zoom Lens Vivitar Séries #1 70 MM-210MM + 3.5, sac noir pour caméra, et autres fournitures de bureau.

LOT #4 une automobile 1977 Buick Le Sabre Station Wagon sujet à un lien de 52,300.

Réception des offres
Les offres seront reçues jusqu'à midi, jeudi le 19 juin 1980 et devront être identifiées comme suit:

OFFRE D'ACHAT
re: Les Editions J.M. Doré Inc.
et adressées comme suit:
M. Rodrigue Mercier
a/s Perceptal Limitée
614, rue St-Jacques
Suite 402
Montréal, Québec
H3C 1E2

CONDITIONS DE VENTE

- L'agent se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les offres reçues. Ainsi la plus haute offre ne sera pas nécessaire acceptée.
- Toutes les offres devront être accompagnées d'un chèque visé représentant au moins 20% du prix de l'offre et fait au nom de Perceptal Limitée en fidéicommiss.
- Le dépôt sera remis si l'offre n'est pas acceptée. L'offrant dont l'offre est acceptée perdra son dépôt à titre de dommages liquidés si la vente n'est pas conclue selon les conditions acceptées par le créancier garant. De même, l'offrant qui retire son offre avant d'être avisé de l'acceptation ou du rejet de son offre verra son dépôt confisqué à titre de dommages-intérêts.
- Il sera présumé que les acheteurs auront examiné les biens à leur satisfaction et la vente sera faite sans aucune garantie, de quelque nature que ce soit, ni légale ni implicite, et sans limiter la généralité de ce qui précède, il n'y a aucune garantie quant à la quantité, la condition ou la qualité des biens vendus.
- L'acheteur prendra possession des biens vendus tels quels où ils se trouvent, à ses propres frais et sans recours contre l'agent. L'acheteur devra prendre livraison des biens vendus le ou avant le 25 juin 1980, laquelle date sera la date de fermeture.
- La responsabilité de l'agent cessera complètement à tous les égards à la date de fermeture.
- Toutes les taxes résultant de la vente seront la responsabilité de l'acheteur et seront en sus du prix de vente, et l'acheteur devra soit fournir la preuve de son exemption à de telles taxes, soit remettre à l'agent, à la date de la fermeture un chèque visé émis à l'ordre des autorités fiscales pour le montant des taxes en question.
- EXAMEN DES ACTIFS.** Les actifs peuvent être examinés les 11, 12 et 13 juin 1980 au 777, 1ère avenue, Québec, P.Q. pour le lot #4, au 562 Doliard, Québec, P.Q. et 566 Doliard, Québec pour les lots 1-2, 3.

M. Rodrigue Mercier
a/s Perceptal Limitée
614 rue St-Jacques
Montréal, P.Q.
H3C 1E2
agent pour la Cie Montréal Trust

"Mouvaction" l'emporte contre l'assurance-chômage

A la suite d'un jugement rendu par la cour suprême du Canada, cette semaine, il appartient maintenant au Parlement canadien de décider s'il corrigera le préjudice causé à 15,000 retraités qui ont été injustement privés de leurs prestations d'assurance-chômage en 1976.

Cette affaire remonte à 1975 alors que le gouvernement libéral de l'époque a procédé à des modifications à la loi de l'assurance-chômage. Un des nouveaux règlements abaissait de 70 à 65 ans l'âge limite pour avoir droit de retirer des prestations.

En prévenant les personnes concernées d'adresser des demandes au Régime des rentes du Québec et au Régime de retraite du Canada, la Commission de l'assurance-chômage interrompit, le 1er janvier 1976, le versement

des prestations aux personnes de 65 à 70 ans qui en recevaient déjà.

La réaction ne tarda pas à venir et des retraités de l'agglomération urbaine de Québec mirent en place le "Mouvaction des 65 ans" pour protester contre la décision de la Commission de l'assurance-chômage (CAC).

Après de multiples démarches de nature politique et judiciaire, trois personnes âgées obtinrent gain de cause à la décision d'appel de la Cour fédérale à l'automne 1978. La Commission de l'assurance-chômage interjeta alors appel de ce jugement à la Cour suprême.

Rejoint à son domicile, hier, un des principaux leaders de Mouvaction, M. Henri Blouin, de Giffard, nous a expliqué que l'interruption des prestations en 1976 touchait environ 15,000 personnes âgées au Canada et 6,000

au Québec ce qui représente une perte globale de plusieurs millions de dollars pour ces dernières.

Dans la région, c'est tout près de mille personnes qui ont été affectées par cette mesure. Selon les évaluations faites sur la base des 900 membres que comptait Mouvaction, les personnes âgées dont les prestations ont été interrompues ont perdu des sommes allant de 2,500 à \$6,500.

M. Blouin a exprimé sa satisfaction relativement au jugement que vient de rendre la Cour suprême et dans lequel elle mentionne que le CAC a causé "une injustice évidente" aux personnes retraitées par son interprétation du règlement adopté par le Parlement canadien en 1975. "Je crois que c'est une grande victoire pour ceux qui ont travaillé à ce mouvement et ça prouve que la loi n'était pas correcte", affirme ce citoyen de 69 ans qui n'a

rien perdu de son dynamisme.

Quant à la possibilité que le gouvernement décide de rembourser les personnes qui ont subi des pertes dans

cette affaire, M. Blouin se dit optimiste. Dans le cas contraire, il semble que Mouvaction pourrait tenter des nouvelles poursuites contre la Commission de l'assurance-chômage.

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

LPS

Un cours fait sur mesures

- cours pour débutants
- cours de perfectionnement

• \$275.00 (paiement au comptant \$245.00) • déductibles pour fins d'impôts (100%)

INSCRIPTIONS POUR SESSION AUTOMNE 1980
ECONOMISEZ \$50 et plus sur les prix ci-dessus

Inscrivez-vous à l'avance et profitez des tarifs spéciaux accordés aux premiers inscrits; cette offre est valable seulement jusqu'au 18 juin 1980.

N.B. Egalement disponible sessions intensives de printemps. 2 semaines à temps plein \$835 (60 heures cours individuel début chaque lundi).

LPS offre également ses services dans plus de 20 villes du Québec.

LPS LANGUAGE POWER SYSTEMS
20 ou 50 rue St-Jean, suite 438
529-0331
Permis no. 669552 (culture personnelle)



Un bonheur tout neuf, ça se savoure à l'Estérel.

Chère maman,
Nulle part ailleurs nous n'aurions pu trouver un site mieux approprié pour commencer merveilleusement notre vie à deux!
Du balcon de notre chambre, on aperçoit le paysage grandiose des Laurentides se mirant dans un très beau lac. Nous sommes choyés et dorlotés par un personnel attentif et discret... la cuisine exquise et fine fait une fête de chaque repas... les loisirs sont magnifiquement organisés... les soirs d'une folle gaieté ou d'un calme absolu devant le feu, suivant l'humeur du moment. Quant aux sports, il y en a pour tous nos goûts: golf, équitation, tennis, natation dans une piscine intérieure chauffée, saunas, pédalo, voile, ski nautique et, pour ceux qui viennent en hiver, ski de fond et alpin, patinage, raquette. Il y a aussi un centre de sports, on se baigne, on fait du jogging, de la gymnastique et Pierre m'apprend le racquetball. Pierre est merveilleux. Je suis heureuse.
Je t'embrasse bien fort.

Paulette
Pour faire vous aussi un beau voyage de noces, communiquez avec L'Estérel, Case postale 38, Ville d'Estérel, Québec, J0T 1E0. Téléphone: (514) 228-2571. 866-8224 ou 866-3594 (lignes directes de Montréal).

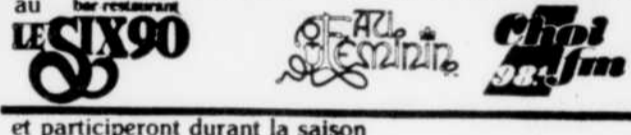
L'Estérel

Où le bonheur vous attend en toute saison.



DÉFILÉ MODE 80

tous les mardis à midi 30 en collaboration avec



et participeront durant la saison

- | | | |
|--------------|------------------|---------------------|
| PLACE QUÉBEC | PLACE STE-FOY | PLACE FLEUR DE LYS |
| MAISON DIANA | VERONIKA | LINGERIE LAURETTE |
| REVUE | FLORSHHEIM | ROOIER PARIS |
| LINDOR | J.E. FOURNIER | EDITH GIRARD |
| CLAUDIA | STUDIO 10 | OBERSON |
| MANNEQUIN | ALDO CHAUSSURES | P.3 |
| RIVE DROITE | JEAN-PAUL FORTIN | EATON |
| MARIE-CLAIRE | ROMAR | LE CLOTTIER |
| MA | | MATCH POINT |
| | | LALBERTÉ |
| | | ROBITAILLE-FOURURES |
| | | PELROCHE |

AUBERGE DES GOUVERNEURS
690, boulevard St-Cyrille est, Québec

sélectronic

600, Belvédère, Québec ☎ 683-2525

PROMOTION BOSE

PIONEER SX-680 AM/FM

- puissance 60 watts RMS continue
- 0.1% distorsion harmonique
- indicateur de puissance V.U. mètre

Technics SLB2

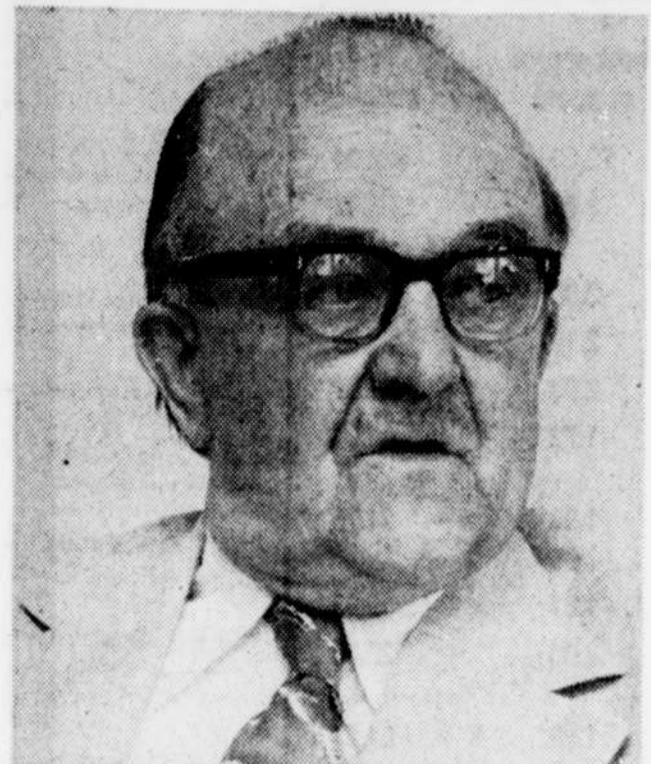
- changement de vitesse électronique de poussée
- commandes sur latérale le devant
- auto-retour du bras

BOSE

Edition spéciale

- puissance continue 60 watts RMS
- son réfléchi
- QUANTITE LIMITEE

Prix suggéré: \$1160
SPECIAL: \$799 SEULEMENT
\$699
25 ensembles



Le Soleil, Roland Marcoux

M. Henri Blouin, de Giffard, explique au représentant du SOLEIL toutes les nombreuses démarches qu'a dû faire Mouvaction dans le but d'obtenir gain de cause en faveur des personnes âgées qui ont perdu leurs prestations d'assurance-chômage en 1976.

EATON

Grand balayage des aspirateurs Hoover à prix spéciaux

Aspirateur traîneau Hoover

Prix Eaton **209⁹⁹** l'ens.

Aspirateur puissant et robuste avec réservoir de 13 pintes pour une meilleure suction. Buse "Powermatic" et brosses pour libérer la poussière incrustée. Espace de rangement sur le dessus et les côtés pour les accessoires. Modèle S1333-001

Aspirateur "Concept I" de Hoover

Prix courant Eaton 249.95 **219⁹⁹** l'ens.

Aspirateur vertical résistant avec brosse batteuse "Quadraflux". Réservoir de 16 pintes pour de meilleurs résultats. Soc jetable. Modèle U4203 - 001

Jeu de 5 accessoires

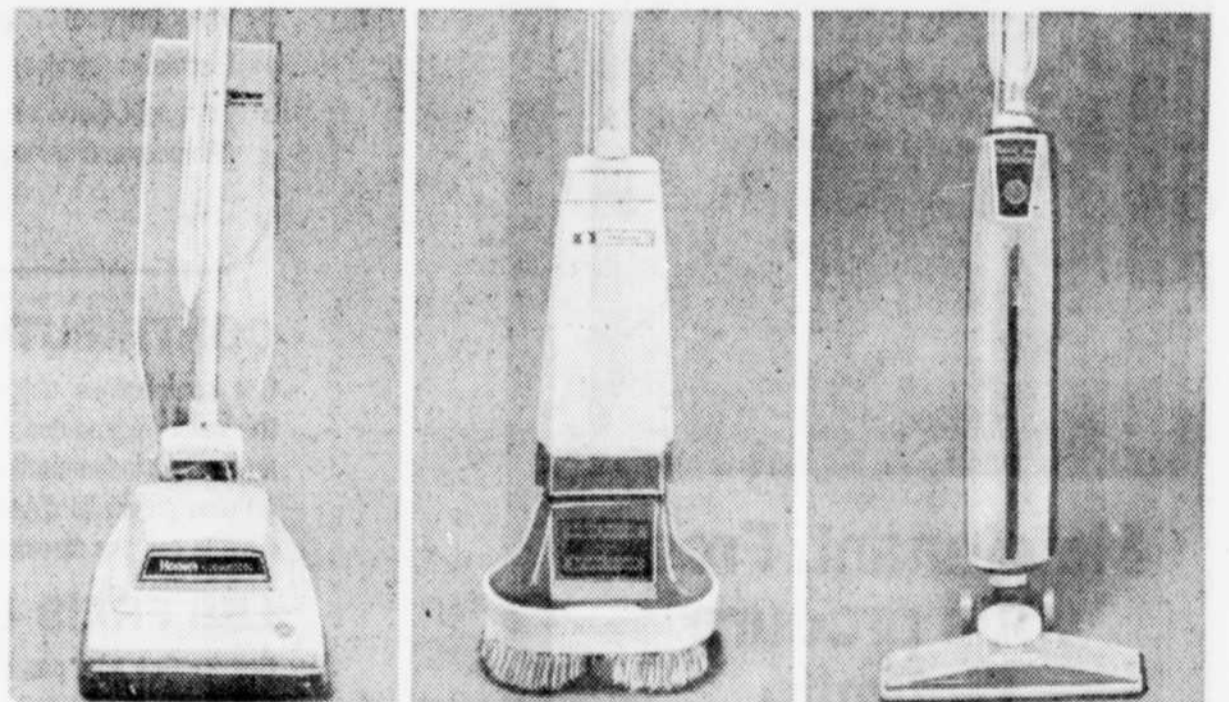
Prix Eaton **19⁹⁹** l'ens.

L'ensemble comprend: boyau, brosse, buse plate, rallonge courbe et adaptateur. Modèle U4907. Ce jeu s'adapte au modèle Hoover U4169, U4137, U4135.

Accessoires U3901-001

39⁹⁵ l'ens.

Accessoires pour le nettoyage des murs, s'adaptent au modèle "Concept I". L'ensemble comprend: une brosse mur et plancher, une brosse à épousseter, un adaptateur "Tufflex", une buse pour les meubles, une buse plate et une rallonge, un tube droit et courbe. Pour modèle U4203-001.



Aspirateur vertical "Convertible"

Prix Eaton **99⁹⁹** ch.

Triple action de nettoyage en profondeur: bat, balaie et nettoie à la fois. La poignée est réglable sur 3 positions. Modèle U4169. Sélecteur de hauteur de la brosse.

Shampoineuse-polisseuse Hoover

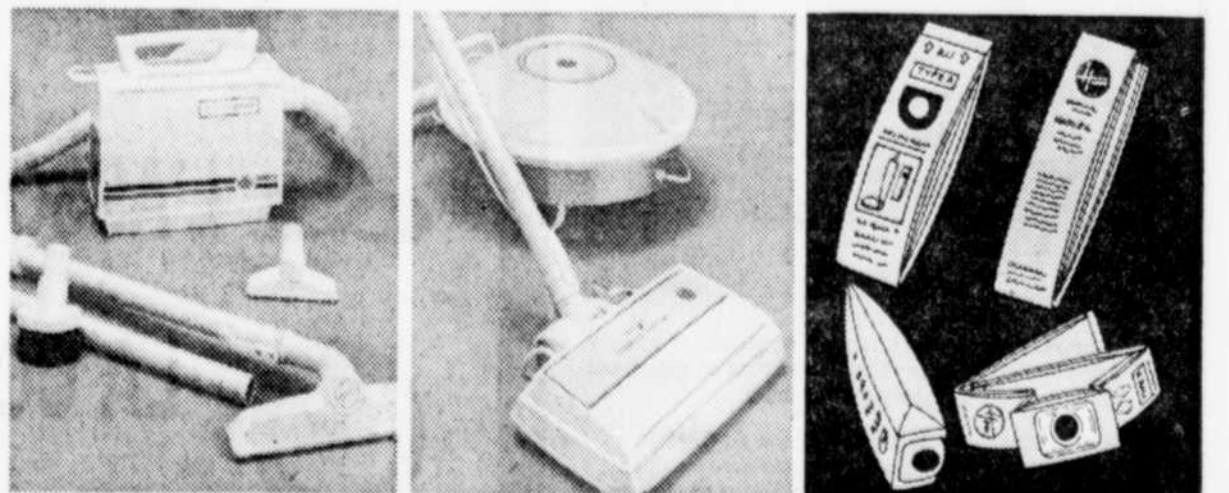
Prix courant Eaton 129.95 **109⁹⁹** l'ens.

Modèle de ligne avec réservoir 4 pintes, elle est facile à utiliser. Comprend les brosses et les buses pour tous les types de surfaces. Modèle F4143.

"Handivac" de Hoover

Prix Eaton **74⁹⁹** ch.

Doté d'un moteur à 2 vitesses, il abat la grosse besogne. Il est facile à déplacer et léger. Nettoie au ras des plinthes. Grand soc jetable après usage. Modèle S2027.



Le "Portapower" de Hoover

Prix Eaton **89⁹⁹** l'ens.

Modèle réduit, portatif, dur à la tâche. Ce modèle ne pèse que 9 livres. Modèle S1017. L'ensemble comprend: un tuyau, une buse plate, une brosse à épousseter, une brosse pour les murs et une brosse à planchers.

Aspirateur "Celebrity II" de Hoover

Prix Eaton **139⁹⁵**

Aspirateur traîneau robuste et léger. Buse "Powermatic", sélecteur de type de surface. Grand sac de 10 pintes. Bloc-moteur à puissance autorégulatrice. Raminobinage automatique du cordon. Modèle S3089.

Sacs pour aspirateurs

	Nombre de sacs Prix Eaton par paquet		
"C" pour modèle "Convertible" (4010545)	3	pour 8.99	10
"A" pour modèle "Convertible" (4010543)	3	pour 8.49	4
"F" pour modèle "Handivac" (36580)	3	pour 3.49	3
"H" pour modèle "Celebrity" (39254)	3	pour 8.99	3

Eaton Place Ste-Foy, Ste-Foy
Venez ou téléphonez 683-9331

Nationalisation de l'Asbestos

Bérubé ne se rétractera pas vis-à-vis de la cour

(PC) — L'opposition a sommé, hier, le gouvernement de retirer certains commentaires concernant des jugements de la cour mais, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a indiqué qu'il n'a pas l'intention de se rétracter.

C'est le député libéral de Saint-Laurent, M. Claude Forget, qui a rappelé que l'ancien juge en chef de la Cour d'appel du Québec, M. Edouard Rinfret, a demandé il y a deux mois au ministre Bérubé de se rétracter. Selon ce juge, les commentaires du ministre concernant un jugement sur la nationalisation de la Société Asbestos consti-

tuèrent une atteinte à l'indépendance de la magistrature.

M. Bérubé a fait valoir que la lettre du juge Rinfret est parvenue aux journaux avant de lui être adressée et comme il s'agissait d'un "geste politique" de ce dernier, il n'a pas cru bon de donner suite à sa requête.

Le premier ministre René Lévesque a souligné pour sa part que son gouvernement s'est toujours plié de bonne grâce aux jugements de la cour, dans le cas de la loi 101 par exemple, et qu'il est normal en démocratie qu'il y ait des tensions entre les tribunaux et le pouvoir exécutif. En ce qui concerne la

lettre du juge Rinfret, M. Lévesque a affirmé qu'elle contenait des "choses exorbitantes".

Le député Forget est immédiatement revenu à la charge en soulignant qu'il s'est écoulé

un délai d'un mois entre l'envoi de la lettre et sa publication dans les journaux. Il a rappelé que le juge Jules Deschênes, de la cour supérieure, a également critiqué le comportement du gouvernement et a demandé

que ces "propos disgracieux" soient retirés.

Le ministre Bérubé s'est levé à nouveau pour expliquer qu'il n'a jamais prononcé certains des propos que le juge Rinfret lui met dans la

bouche. Il a soutenu en outre qu'un gouvernement doit conserver la présomption de la validité des lois et des injonctions.

L'affaire n'en est pas restée là puisque le chef libéral, M.

Ryan, s'en prenant à "l'arrogance sans bornes" du ministre, a demandé si le premier ministre approuvait sa conduite.

Le premier ministre s'est contenté de répondre que le

gouvernement aura peut-être des commentaires à formuler sur ces lettres éventuellement. M. Lévesque a noté qu'il y a quelque chose d'extraordinaire dans l'utilisation des injonctions depuis quelques années.

Bâtiment: les chèques de vacances pourraient bien ne pas être émis

MONTREAL (PC) — La grève à l'Office de la construction du Québec (OCQ) risque de priver 100.000 travailleurs de la construction de leurs chèques de vacances.

Le débrayage des 600 employés de l'OCQ laisse aussi les chantiers du Québec sans inspecteurs de sécurité depuis près de deux semaines.

a dit douter qu'ils soient prêts pour le 1er juillet, début de la traditionnelle période de vacances de deux semaines.

Des porte-parole des métiers de la construction prédisent que leurs membres pourraient réagir violemment si les chèques sont retenus.

Un porte-parole de l'office a déclaré, hier, que la préparation des chèques de paie de vacances, d'une valeur totale de plus de \$20 millions, a été entreprise mais il

Une entente à l'échelle du Québec entre les syndicats et le patronat de la construction a mis fin, le mois dernier, à un an de négociations souvent orageuses.

Frost est synonyme de protection pour votre famille et votre propriété.



Maintenant, Frost vous procure l'intimité et l'esthétique tant recherchées.



La clôture à panneaux Frost est fabriquée d'acier préfini Stelcolour™ et de profils de construction galvanisés pour une meilleure durabilité.

Frost a près d'un siècle d'expérience au Québec. Notre réputation très enviable est axée sur l'intégrité, l'excellence de nos services et la fiabilité de nos clôtures.

Fiez-vous à nos professionnels pour tous vos besoins.

Estimation gratuite, sans obligation de votre part.

653-5772

FROST

SAVEZ-VOUS

Ce qu'il en coûte à un entrepreneur-employeur de l'industrie de la construction pour sa main-d'oeuvre dans la région de Québec en juin 1980?

Métiers ou emplois	Taux horaire	Contributions de l'employeur	Frais généraux et d'administration	Profit approx. suggéré	Prix suggéré
Charpentier-menuisier	\$12.10	\$3.08	\$4.86	\$2.00	\$22.04
Monteur d'acier de structure	13.15	4.74	5.72	2.36	25.97
Serrurier de bâtiment (métal ouvré)	12.34	3.23	4.98	2.06	22.61
Ferblantier	13.03	3.06	5.15	2.12	23.36
Couvreur (toiture)	11.71	3.42	4.84	2.00	21.97
Peintre	11.59	2.97	4.66	1.72	20.94
Tireur de joints (planche de gypse)	11.95	3.05	4.80	1.98	21.78
Poseur de revêtement souple (tapis, tuile, etc...)	11.10	2.62	4.40	1.81	19.93
Plâtrier	12.29	3.11	4.93	2.03	22.36
Cimentier-applicateur (finition de ciment)	11.47	3.15	4.68	1.93	21.23
Briqueur-Maçon	12.56	3.27	5.07	2.09	22.99
Carreleur	12.78	2.93	5.03	2.07	22.81
Manoeuvre (spécialisé)	9.97	2.73	4.06	1.68	18.44
Manoeuvre (journalier)	9.63	2.56	3.90	1.69	17.78
Conducteur de camion "A"	10.08	2.67	4.08	1.68	18.51
Frigoriste (service)	13.15	3.09	8.74	2.77	27.75
Vitrier (service)	10.42	3.20	8.65	2.23	24.50
Electricien (service)	13.15	3.74	9.07	2.88	28.84
Tuyauteur (service) (Plomberie, chauffage, etc.)	13.15	3.21	10.28	2.96	29.60

La liste qui précède ne représente qu'une partie de la cinquantaine de métiers ou emplois de l'industrie de la Construction.

CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR

Ces contributions obligatoires comprennent une indemnité de vacances de 10% du taux horaire, une contribution de \$0.45 l'heure au régime des avantages sociaux des salariés, le prélèvement à l'Office de la Construction du Québec, une contribution au fonds d'indemnisation des salariés, une contribution au régime d'assurance-chômage, à la Régie des Rentes du Québec, au plan provincial d'Assurance-maladie, à la Commission de la santé et de la sécurité au travail, à l'A.E.C.Q. et au B.E.E.Q. dans le cas des électriciens.

LES FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Ces frais ne sont pas inclus au paragraphe précédent. Ils sont nécessaires pour opérer une entreprise. Les items qui suivent font partie de ces frais: Salaires de la direction, des employés cadres et de bureau, dépenses d'opération du bureau d'affaires, taxes et licences, assurances, dépenses générales de déplacement, téléphone, entretien et réparations, dépréciation des immeubles et amortissement de l'équipement, loyer s'il y a lieu, contributions diverses, mauvaises créances, chauffage et électricité, etc... Le pourcentage de 32% du coût direct généralement utilisé dans ces calculs est dans bien des cas insuffisant. A titre d'exemple, nous mentionnerons le cas d'une entreprise qui opère des grues mobiles, des pelles mécaniques ou autres équipements lourds dont la valeur peut atteindre plus de \$250.000, par unité. Dans d'autres cas, le pourcentage utilisé peut être trop élevé, dépendant de la nature et du volume d'affaires de l'entreprise. Les entreprises de services ont également des frais très élevés. Il est à noter que les frais de déplacement des salariés et les nombreuses primes prévues au décret de la construction n'ont pas été inclus dans les coûts de revient.

PROFIT APPROXIMATIF SUGGÈRE

La marge de profit suggérée est celle d'une industrie instable, saisonnière et remplie d'événements imprévus.

Cette annonce est publiée à titre d'information au public par



L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DE QUÉBEC

375, rue Verdun, Québec, G1N 3N8. Tél.: 687-4121



LA CORPORATION DES MAÎTRES-ELECTRICIENS DU QUÉBEC

Section de Québec



La Corporation des Maîtres Mécaniciens en Tuyauterie du Québec

Section de Québec